



LA TESTE DE BUCH

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES COMMUNAUX

**CONSERVER LA BIODIVERSITÉ
ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE EN
VILLE ET SUR LE BASSIN D'ARCACHON**

SOMMAIRE

ÉDITO	4
PARTIE I : LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH S'EST-ELLE ENGAGÉE DANS UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET DES LINÉAIRES DE VOIRIES ?	6
1. PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS DU BASSIN D'ARCACHON	6
A. Le bassin d'arcachon, un bien commun fragile	6
B. Les réseaux de surveillance	7
C. Qu'avons-nous appris ?	8
D. Origines des émissions de pesticides : agricoles, mais aussi urbaines !	8
2. VERS UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES	9
A. Rappel du contexte national : les cinq échéances de la législation	9
B. Le zero pesticide : un principe acte pour La Teste de Buch	9
PARTIE II : MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET VOIRIES	10
1. ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS : ÉTAT DES LIEUX EN 2021	10
A. La Teste de Buch, ses espaces naturels et sites remarquables	10
B. Recensement des linéaires de voiries et des espaces verts	14
2. DIAGNOSTIC DES MOYENS	24
A. Moyens humains et missions associées	24
B. Moyens techniques	24
C. Moyens financiers	24
3. LES CHOIX DE LA TESTE DE BUCH : DE L'ENTRETIEN À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE	25
A. Les choix d'entretien	25
B. Les codes qualité pour l'entretien : l'application de la gestion différenciée	28
PARTIE III : SUIVRE LES PRATIQUES ET SUSCITER L'ADHÉSION	54
1. SUIVRE LES MÉTHODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE : QUANTIFIER LES ACTIONS	54
2. SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ	55
3. COMMUNIQUER POUR FÉDÉRER	55
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE	58
SITOGRAPHIE	59
LEXIQUE	60
PHOTOTHÈQUE	61
ANNEXES	62



L'écologie doit être abordée de manière globale et se retrouver dans chacune de nos décisions, de nos actions.

Notre équipe a souhaité avoir une démarche éco-responsable dans le traitement des espaces verts de la commune. La gestion différenciée a pour but d'entretenir chaque zone de manière spécifique, selon ses besoins, en respectant la faune et la flore. C'est une approche raisonnée de l'entretien des espaces verts, plus respectueuse de l'environnement et sans perte de qualité.

Tous les terrains communaux ont été répertoriés, sur Cazaux, le Pyla, La Teste de Buch et sont traités selon cette nouvelle gestion.

Le présent document que je vous invite à consulter résulte du travail entre les élus et nos agents, accompagnés du SIBA.

Bonne lecture

Patrick DAVET

*Maire de La Teste de Buch
2022*

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE

Très longtemps, l'entretien des espaces verts communaux était constitué d'un assemblage de méthodes et techniques appliquées sur l'ensemble du territoire de façon homogène. Même s'ils n'avaient pas les mêmes vocations ni les mêmes situations, ces espaces étaient jusqu'alors traités presque à l'identique (désherbage, tonte courte et régulière, fleurissement annuel, etc.). Ces méthodes de gestion efficaces et rapides sur le court terme ont peu à peu révélé leurs inconvénients et les déséquilibres engendrés : pollution des ressources, menaces sur la biodiversité, paysages urbains standardisés, et coûts en eau, en intrants et en main-d'œuvre élevés. La gestion différenciée repose sur un délicat équilibre entre une gestion relativement stricte et contrainte des

espaces communaux et une gestion plus douce et écologique, orientée vers une protection des espaces naturels. L'objectif est d'adapter la nature des soins aux usages, à la fréquentation, au potentiel en termes de biodiversité et au rendu esthétique souhaité.

L'association des différents modes de gestion permet de prendre conscience que biodiversité et entretien sont compatibles. Les nouvelles pratiques intègrent les préoccupations de veille écologique et de préservation des paysages en milieu urbain, tout en prenant en compte les contraintes liées à la sécurité, à l'usage et à l'esthétisme souhaité, et affirme que ces dernières ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée.

FEUILLE DE ROUTE DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

**LE PLAN
DE GESTION
DIFFÉRENCIÉE
CONSTITUE LE
DOCUMENT
DE PILOTAGE
DE LA
DÉMARCHE
QUI PERMET :**

D'EFFECTUER UN INVENTAIRE

et une caractérisation
des espaces
communaux entretenus
(espaces verts et naturels,
linéaires de voiries)

DE PRÉSENTER DES MÉTHODES ALTERNATIVES

d'entretien de ces espaces en fonction
des attentes recherchées et des
particularités
propres aux sites (localisation,
usages, biodiversité)

DE RÉALISER UN SUIVI

de la démarche et
des choix d'entretien afin
d'améliorer le savoir-faire
des équipes communales
et préserver le cadre
de vie des administrés

La rédaction et le partage de ce document invitent également les habitants et professionnels à changer leurs habitudes, sur les pas des équipes communales.

PRINCIPES FONDATEURS ET FINALITÉS

La Teste de Buch fait partie des communes riveraines du Bassin d'Arcachon, territoire considéré comme un bien commun exceptionnel à préserver.

La ville possède une superficie de 26 000 ha, comprenant 92 % d'espaces protégés au titre de différents périmètres de protection. La Teste de Buch comprend une variété exceptionnelle de milieux tels des forêts, plages et dune littorale, zones humides, prés salés, etc. Ces espaces naturels participent à la qualité de vie et au bien-être de tous et abritent une biodiversité et des richesses écologiques importantes. Garantir durablement la protection des paysages et du patrimoine naturel constitue un objectif majeur de la municipalité. À cette fin, le plan de gestion différenciée représente un outil incontournable.

Depuis plusieurs années, La Teste de Buch s'est engagée dans la démarche zéro pesticide, aux côtés du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA). En restreignant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la commune fait acte de sa volonté de mettre en application un principe responsable et vertueux pour la protection de

la qualité de l'eau, le respect de la biodiversité et la préservation de la santé humaine.

Pour aller plus loin dans cette démarche, La Teste de Buch souhaite assurer la transmission d'un environnement de qualité et préservé aux générations futures en favorisant notamment la biodiversité dans les espaces verts et naturels. Elle a donc mis en place depuis 2016 des méthodes alternatives d'entretien de ses espaces verts et voiries afin d'intégrer des règles plus vertueuses encore (respect de la flore et de la faune sauvage, lutte contre les plantes exotiques envahissantes, réduction des tontes, diversification du fleurissement, gestion durable des arbres, etc.) et une gestion plus économe en intrants (eau, carburants, etc.).

Ce plan de gestion a pour vocation de formaliser les démarches déjà entreprises par la commune et de définir les nouveaux choix de gestion des espaces verts, dont la mise en œuvre progressive devra être pleinement effective en 2026.

POURQUOI LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH S'EST-ELLE ENGAGÉE DANS UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET DES LINÉAIRES DE VOIRIES ?

1. PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS DU BASSIN D'ARCACHON

A. LE BASSIN D'ARCACHON, UN BIEN COMMUN FRAGILE

Depuis plusieurs années, La Teste de Buch affirme sa volonté d'être un acteur à part entière dans la préservation des écosystèmes du Bassin d'Arcachon.

(VOIR ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN D'ARCACHON)



Le Bassin d'Arcachon est un territoire composé de nombreux écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore riches et diversifiées.

La bonne qualité des composantes de cet environnement (eau, sédiments, matières vivantes) a pu être maintenue malgré l'expansion urbaine, grâce à d'importants investissements en matière d'assainissement des eaux usées notamment.

Les activités développées telles que la pêche, l'ostréiculture, le tourisme, etc., ont façonné son identité et construit un modèle économique lié à la mer. La qualité de l'eau est donc un enjeu primordial pour garantir la pro-

tection de la biodiversité, le bien-être des habitants du Bassin d'Arcachon, la conservation des usages maritimes et le dynamisme de l'économie local.

En dépit des efforts de conservation, les eaux du Bassin peuvent s'altérer de ce qu'elles reçoivent des rivages. Les résultats de programmes scientifiques menés par différents organismes (Ifremer, Université de Bordeaux, etc.), ont mis en exergue l'imprégnation du Bassin par les polluants et les pesticides en particulier (Auby & Maurer, 2004; Auby et al., 2007; Auby et al., 2011; Budzinski et al., 2011; Gamain, 2016).

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Les **pesticides** désignent une grande quantité de composés et de mélanges visant à détruire des organismes vivants considérés comme des nuisances pour les activités humaines : insectes ravageurs, champignons parasites, herbes concurrentes, etc. Les **pesticides comprennent ainsi les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques** utilisés en agriculture, sylviculture et horticulture (**VOIR ANNEXE 2 – FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**), mais aussi les produits zoosanitaires, les produits de traitement conservateur des bois et de nombreuses substances à usage domestique. Près de 3 000 produits commerciaux sont régulièrement utilisés en France, contenant plus de 400 molécules actives et divers adjuvants. Même s'il existe quelques substances naturelles, employées parfois depuis l'antiquité, les pesticides sont majoritairement des produits de synthèse récents, issus du développement de la chimie organique du XX^{ème} siècle.

Certaines substances et produits sont suspectées de présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine en interférant notamment avec le système hormonal (perturbation endocrinienne). Les risques liés à leur présence dans un milieu très sensible, comme peuvent l'être les eaux du Bassin d'Arcachon, viennent de leurs fonctions premières, puisqu'ils peuvent involontairement causer des dommages collatéraux sur des organismes vivants non cibles, végétaux comme animaux.

Ainsi, les termes de zéro pesticide ou de façon plus générique de pesticide employés dans ce document, renvoient bien aux produits phytopharmaceutiques en usage dans les espaces verts et non aux autres types de pesticides utilisés à d'autres fins.

B. LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE

Les élus des communes regroupées au sein du SIBA ont choisi de fonder deux réseaux de suivi et de surveillance : REPAR en 2010 (Réseau opérationnel de suivi et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPAP en 2013 (Réseau opérationnel de suivi et d'expertise sur les micropolluants au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants).

Ces deux réseaux sont aujourd'hui regroupés pour former le nouveau réseau **REMPAR (Réseau Micropolluants, Macropolluants et Microorganismes du Bassin d'Arcachon; VOIR ANNEXE 3 : FICHE REMPAP)**.



Cette surveillance a permis de mesurer les composés qui marquent le milieu, d'en identifier les sources et d'observer l'évolution de cette empreinte au cours du temps. Concernant les pesticides, une multitude de sources et de composés est observée comme l'illustre la figure ci-dessous.

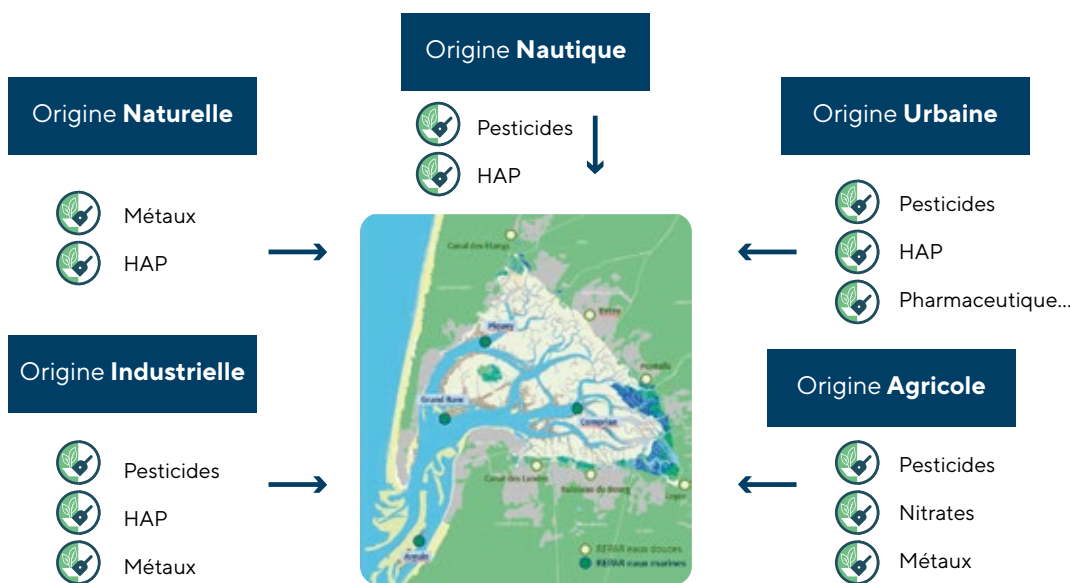


Schéma des origines de contamination de l'eau.
D'après Hélène Budzinski

C. QU'AVONS-NOUS APPRIS ?

Le suivi effectué dans le cadre du réseau REMPLAR permet d'avoir une connaissance fine de l'évolution des concentrations en pesticides dans les eaux (Budzinski et al., 2011). Dans les eaux marines du Bassin d'Arcachon, les concentrations totales restent cependant très faibles mais ces données démontrent que les herbicides représentent les deux tiers des pesticides présents dans les eaux du

Bassin et ses tributaires. Des insecticides, fongicides et résidus de biocides y ont également été retrouvés.

Les pesticides identifiés dans les eaux dépendent en partie des activités passées ou présentes pratiquées à terre comme l'agriculture, l'entretien des espaces verts, jardins, des routes et des voies ferrées.

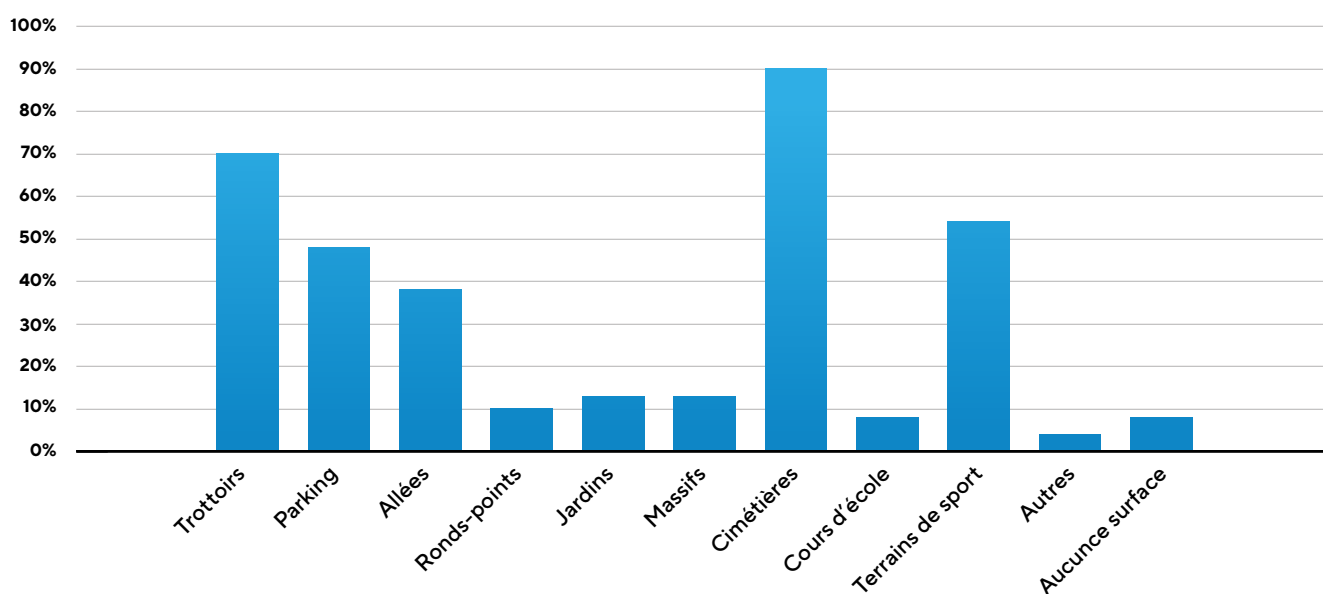
D. ORIGINES DES ÉMISSIONS DE PESTICIDES : AGRICOLES, MAIS AUSSI URBAINES !

Les quantités de pesticides utilisées sur les espaces verts restent moindres par rapport à celles liées à l'agriculture mais la proximité du littoral et l'imperméabilisation des sols en zone urbaine rendent le risque d'atteinte à l'environnement également important.

L'étude sur les pratiques phytosanitaires sur les bassins versants du Bassin d'Arcachon (REPAR, 2012) a mis notamment en évidence que l'entretien des espaces communaux consistait majoritairement en la gestion des mauvaises herbes par des herbicides, en particulier sur les trottoirs et cimetières. En effet, 90 % des communes dés-herbaient chimiquement leur cimetière en 2012, et 70 % leurs trottoirs.

Le passage à zéro pesticide est donc devenu un réel défi pour les communes du Bassin afin de parvenir à un changement de pratiques et de paysages. Les acteurs locaux partagent aujourd'hui la même volonté de s'inscrire dans cette politique de protection de la qualité de l'eau. Ainsi, la commune de La Teste de Buch a entamé cette démarche depuis plusieurs années.

Pour réduire l'utilisation de ces substances dans les espaces verts, des textes réglementaires ont été adoptés.



↓
Pourcentage des communes des bassins versants du Bassin d'Arcachon utilisant des herbicides pour l'entretien des différents types d'espaces verts, REPAR 2012

2. VERS UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES

A. RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL : LES CINQ ÉCHEANCES DE LA LÉGISLATION

2017

1. Interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
2. Fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019

3. Interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers.

2022

4. Interdiction des pesticides chimiques dans les cimetières et certains équipements sportifs..

2025

5. Interdiction des pesticides chimiques sur les terrains de grands jeux dont l'accès est réglementé.

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto visait à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles. Après une évaluation à mi-parcours, une deuxième version du plan, le plan Ecophyto II+, a été proposée afin d'apporter une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine.

Dans ce contexte, la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite loi Labbé, et modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi Pothier, prévoit que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics **ne puissent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public** à compter du 1^{er} janvier 2017.

Des mesures pour les particuliers sont également prévues par ces lois avec l'interdiction au 1^{er} janvier 2019 d'utiliser et détenir des produits phytosanitaires.

Une étape supplémentaire a été franchie avec l'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants. Cet arrêté interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans par exemple les cimetières et columbariums, les jardins familiaux, les aérodrômes et certains équipements sportifs à compter du 1^{er} juillet 2022.

En revanche, pour les équipements sportifs comme les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodrome et les terrains de tennis en gazon naturel dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs, l'échéance est repoussée au 1^{er} janvier 2025, avec des dérogations possibles après cette date si « aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles ».

Restent autorisés, les produits de biocontrôle (c'est-à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique ([VOIR ANNEXE 2 – FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES](#)).

B. LE ZÉRO PESTICIDE : UN PRINCIPE ACTE POUR LA TESTE DE BUCH

La commune de La Teste de Buch a très tôt pris conscience de la nécessité de réduire, voire de stopper, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries et des espaces verts.

Dès 2008, des plans de désherbage communaux, réfléchis avec le SIBA, ont préconisé l'arrêt de l'utilisation des pesticides dans les zones proches de l'eau (fossés, cours d'eau, ports, etc.). Depuis cette date, la commune a cherché à améliorer ses pratiques grâce à la mobilisation des élus et des agents. Ainsi, la commune a atteint son objectif de zéro pesticide à partir de 2016 pour l'entretien de ses espaces verts, les terrains de sport et cimetières n'étant également plus traités.

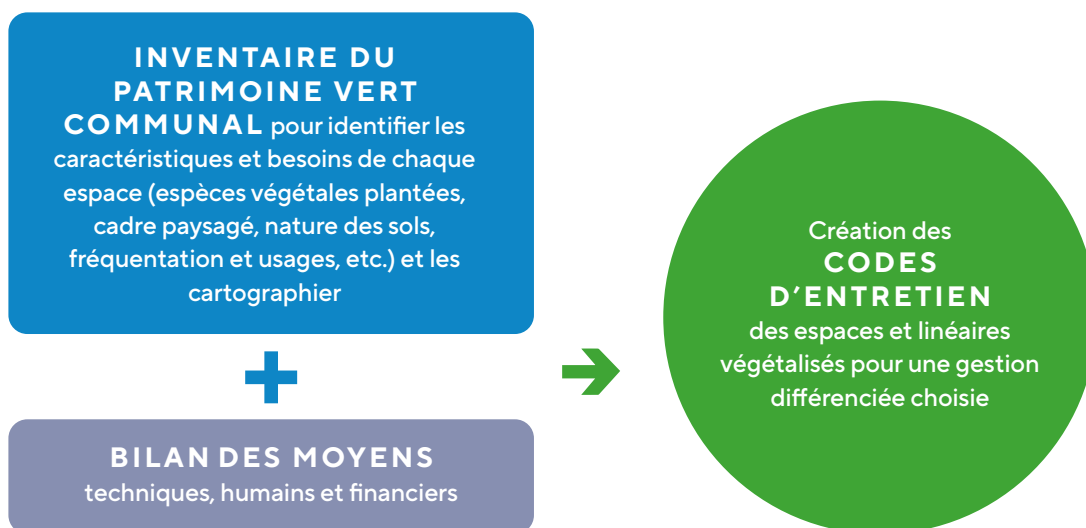
La préservation de l'environnement, de la santé et du bien-être des habitants représente aujourd'hui une préoccupation majeure de la commune qui souhaite aller plus loin que la simple suppression de l'utilisation de produits pesticides. **Elle aspire à mettre en place une gestion durable et plus écologique de ses espaces verts et voiries pour respecter la diversité de ses paysages.**

Ainsi, ce plan de gestion s'inscrit dans une volonté plus large de détacher la gestion de l'espace communal de la notion de « propreté » telle qu'elle pouvait être conçue par le passé dans l'imaginaire collectif pour l'orienter vers une réelle prise en compte des écosystèmes.

2 MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET VOIRIES

L'érosion de la biodiversité, la nocivité des pesticides, l'évolution des attentes sociales, les contraintes techniques et budgétaires sont autant de raisons qui poussent les collectivités à faire évoluer leur mode de gestion vers des pratiques plus douces, plus naturelles, et surtout mieux adaptées aux caractéristiques environnementales des différents espaces qu'elles entretiennent.

Mettre en place un plan de gestion différenciée fondé sur le « zéro pesticide » et sur des techniques alternatives d'entretien raisonné, suppose au préalable un inventaire des espaces et un bilan des moyens (voir ci-dessous).



1. ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS : ÉTAT DES LIEUX EN 2021

A. LA TESTE DE BUCH, SES ESPACES NATURELS ET SITES REMARQUABLES



La Teste de Buch est par sa superficie l'une des plus grandes communes de France, 26 000 hectares partagés entre la forêt usagère, le Lac de Cazaux, la Dune du Pilat, le Bassin d'Arcachon et la ville. Les zones urbanisées accueillant les 26 626 habitants de la commune (source INSEE, population légale en 2018) se concentrent dans trois quartiers : La Teste de Buch, le Pyla-sur-Mer et Cazaux, les deux premiers étant situés le long du linéaire côtier du Bassin d'Arcachon. Les zones d'habitations sont entrecoupées d'îlots naturels forestiers. La commune accueille de nombreux visiteurs en période estivale.

Limitée au Nord par le Bassin d'Arcachon et au Sud par le lac de Cazaux, La Teste de Buch dispose d'un vaste réseau de crastes et fossés ouverts et enherbés qui joue un double rôle de protection des populations contre les inondations et de corridors écologiques de grande qualité. Deux des cours d'eau de la ville, la craste de Nézer et le canal des Landes, bénéficient ainsi d'un classement interdisant la construction de tout nouvel ouvrage afin de protéger leur continuité écologique. Le canal des Landes, des écluses de régulation du site militaire de Cazaux au Bassin d'Arcachon, dispose également d'un classement afin d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments.

La commune comprend plusieurs sites remarquables comme :



La Dune du Pilat, située à l'entrée du Bassin d'Arcachon



L'île aux Oiseaux située au cœur du Bassin d'Arcachon



Le Banc d'Arguin classé en tant que réserve naturelle nationale depuis 1972



Les prés salés Ouest et Est situés en bordure Sud du Bassin d'Arcachon et composés d'une mosaïque de milieux



Le lac de Cazaux, zone humide située dans les Landes du nord à moins de 20 kilomètres du Bassin

La gestion des milieux aquatiques de La Teste de Buch est sous compétence de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La ville est concernée par deux **SAGE** (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

- le SAGE Étang littoraux Born et Buch,
- le SAGE Nappes profondes de Gironde.

La ville comprend aussi cinq sites Natura 2000 recouvrant environ 40 % de son territoire :

- Forêts dunaires de La Teste de Buch, dont elle est gestionnaire,
- Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch,
- Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage,
- Bassin d'Arcachon et Cap Ferret,
- Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin.

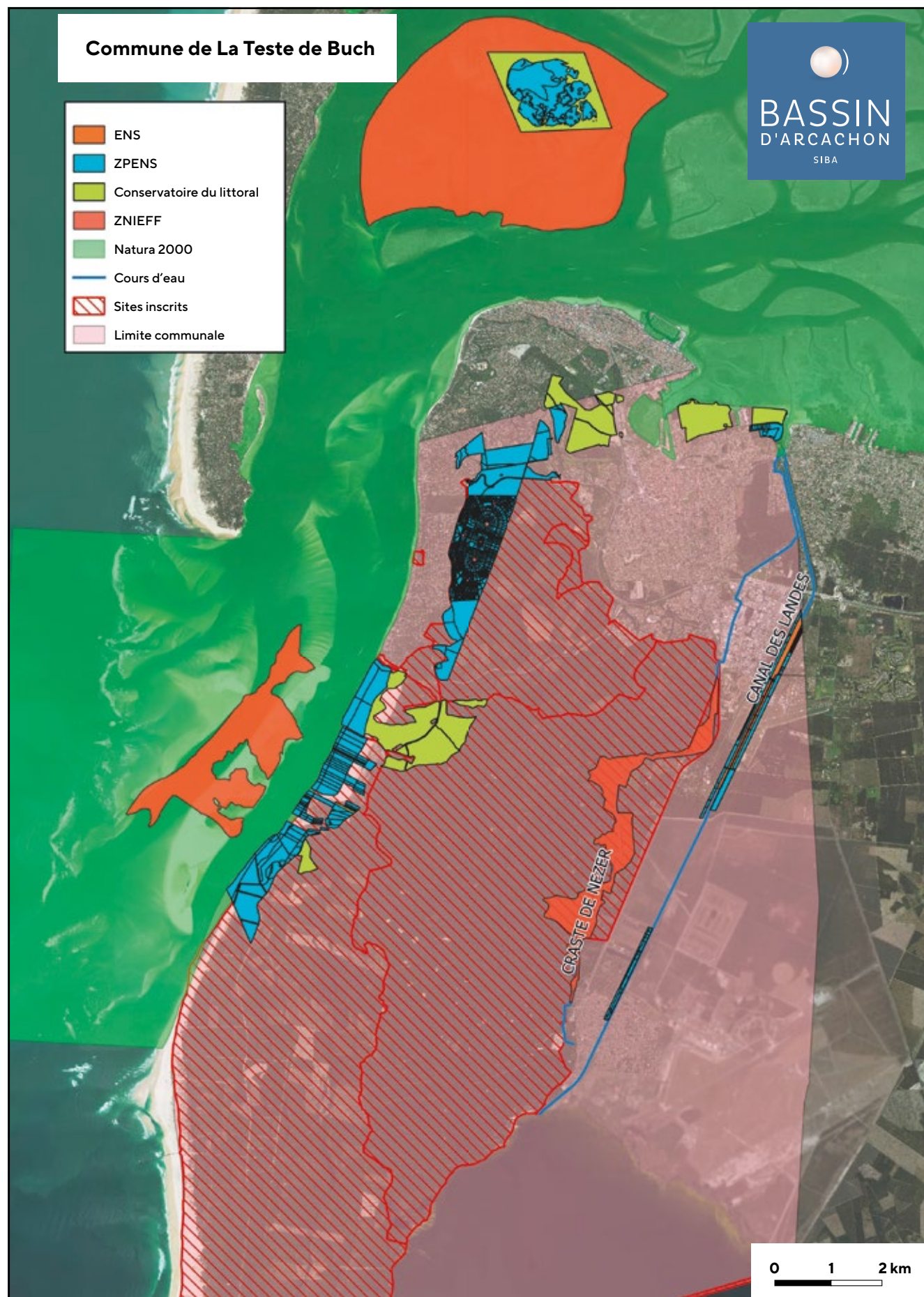
Plus généralement, La Teste de Buch est une des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon, dont le domaine public maritime est inclus dans le périmètre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.



Au niveau terrestre, au-delà des stratégies de protections réglementaires territoriales (plan local d'urbanisme [PLU], projet d'aménagement et de développement durable, etc.), la commune de La Teste de Buch bénéficie de zonages environnementaux exprimant la naturalité remarquable de ce territoire :

- Les **zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique** (ZNIEFF) :
 - Les ZNIEFF de classe 1 (petits espaces homogènes) : Île aux oiseaux, Banc d'Arguin et Lette de la craste de Nézer;
 - Les ZNIEFF de classe 2 (grands espaces naturels riches) : Bassin d'Arcachon, Dunes littorales du banc de Pineau à l'Adour, Dunes modernes du littoral landais du banc de Pineau à Contis les Bains.
- La **zone importante pour la conservation des oiseaux** (ZICO) Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin.
- Trois **sites inscrits** en tant que monuments naturels (sous surveillance) :
 - Villa Rothschild au Pyla-sur-Mer;
 - Forêt usagère de La Teste;
 - Forêt usagère (littoral et extension).
- Deux **sites classés** en tant que monuments naturels (sous protection rigoureuse) :
 - Dune du Pilat et forêt usagère;
 - Île aux oiseaux.
- Une **réserve naturelle** national, le Banc d'Arguin, comme mentionné précédemment.

De plus, certains espaces naturels de la commune bénéficient de protections issues d'engagements européens dont la Directive Oiseaux protégeant les oiseaux du Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin et leur biotope. À La Teste de Buch, plusieurs espaces naturels profitent également d'une protection par maîtrise foncière au titre des Espaces Naturels Sensibles (L'Eden, Dune du Pilat, Canal des Landes) et par une gestion du Conservatoire du littoral (Camicas, Dune du Pilat, Île aux oiseaux).



↓ Zones de protection de la commune de La Teste de Buch

À ces étendues s'ajoutent les bordures routières, espaces plus étroits mais qui jouent un rôle de continuité, autant visuelle qu'écologique. Ces bordures vont des grands axes urbains et hors-villages aux trottoirs et bas-côtés des lotissements.

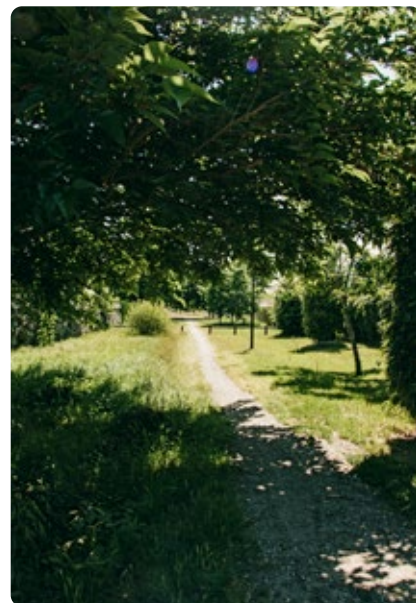
B. RECENSEMENT DES LINÉAIRES DE VOIRIES ET DES ESPACES VERTS

Les voiries désignent toutes les voies de communication, qu'elles soient fluviales, routières ou ferroviaires. La notion de voirie comprend les voies de circulation et leurs dépendances. Les accotements, fossés ou trottoirs sont donc considérés comme appartenant à la voirie routière en termes d'aménagement.

La commune de La Teste de Buch comprend 208 km de linéaires de voirie à entretenir. Les trottoirs et chemins de la commune intègrent une large variété de surfaces perméables ou imperméables (voir exemples ci-dessous). Les services techniques de la ville assurent l'entretien de la totalité des voiries en agglomération ainsi que les abords des voies cyclables communales.



Trottoir en béton désactivé, La Teste de Buch



Chemin calcaire, Cazaux



Trottoir en pavés, Pyla-sur-Mer



Trottoir enherbé dans un lotissement



Trottoir en pavés, école Lafon, Cazaux



Trottoir en bitume, La Teste de Buch

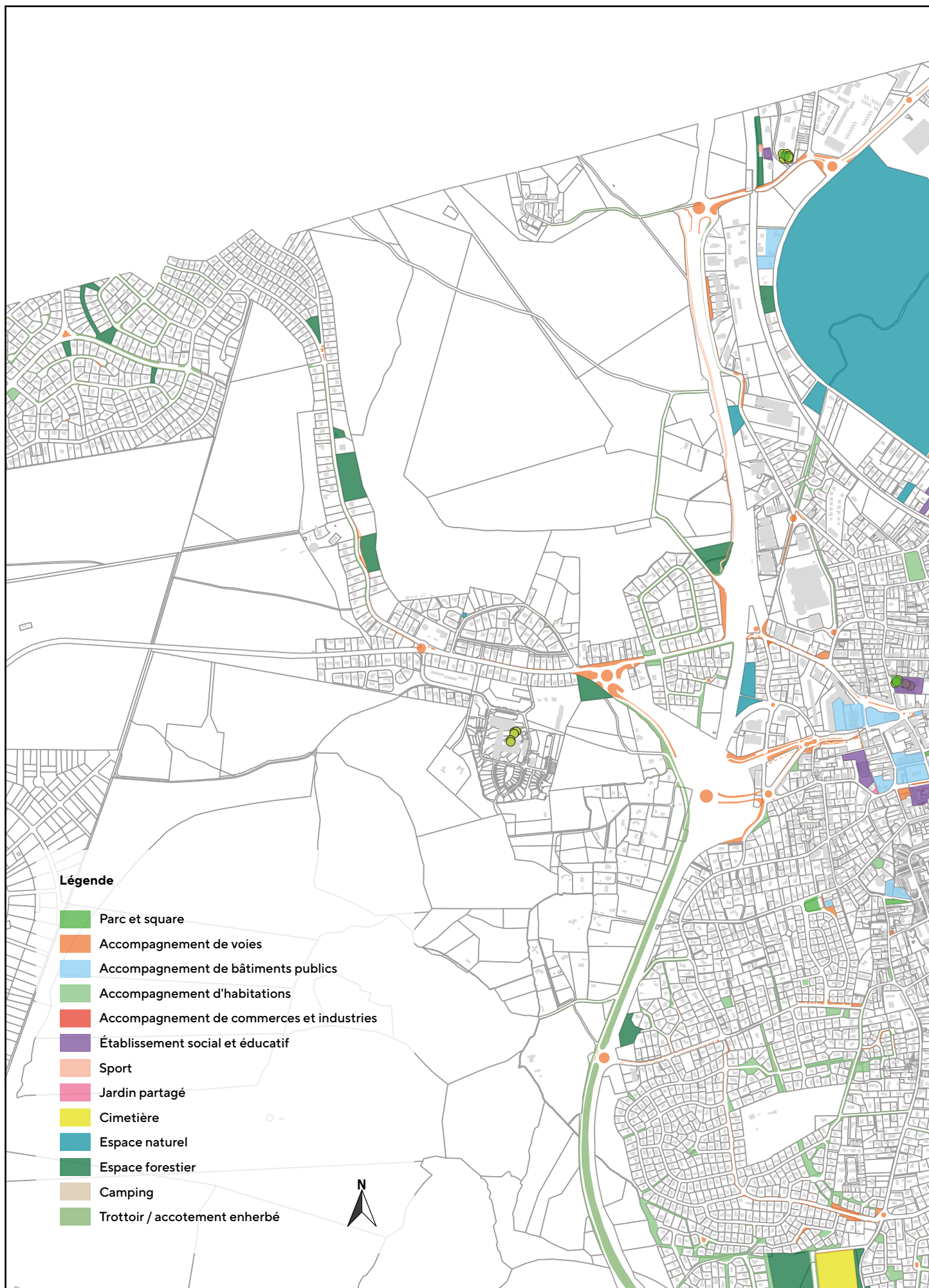


Cheminement en bois, La Teste de Buch

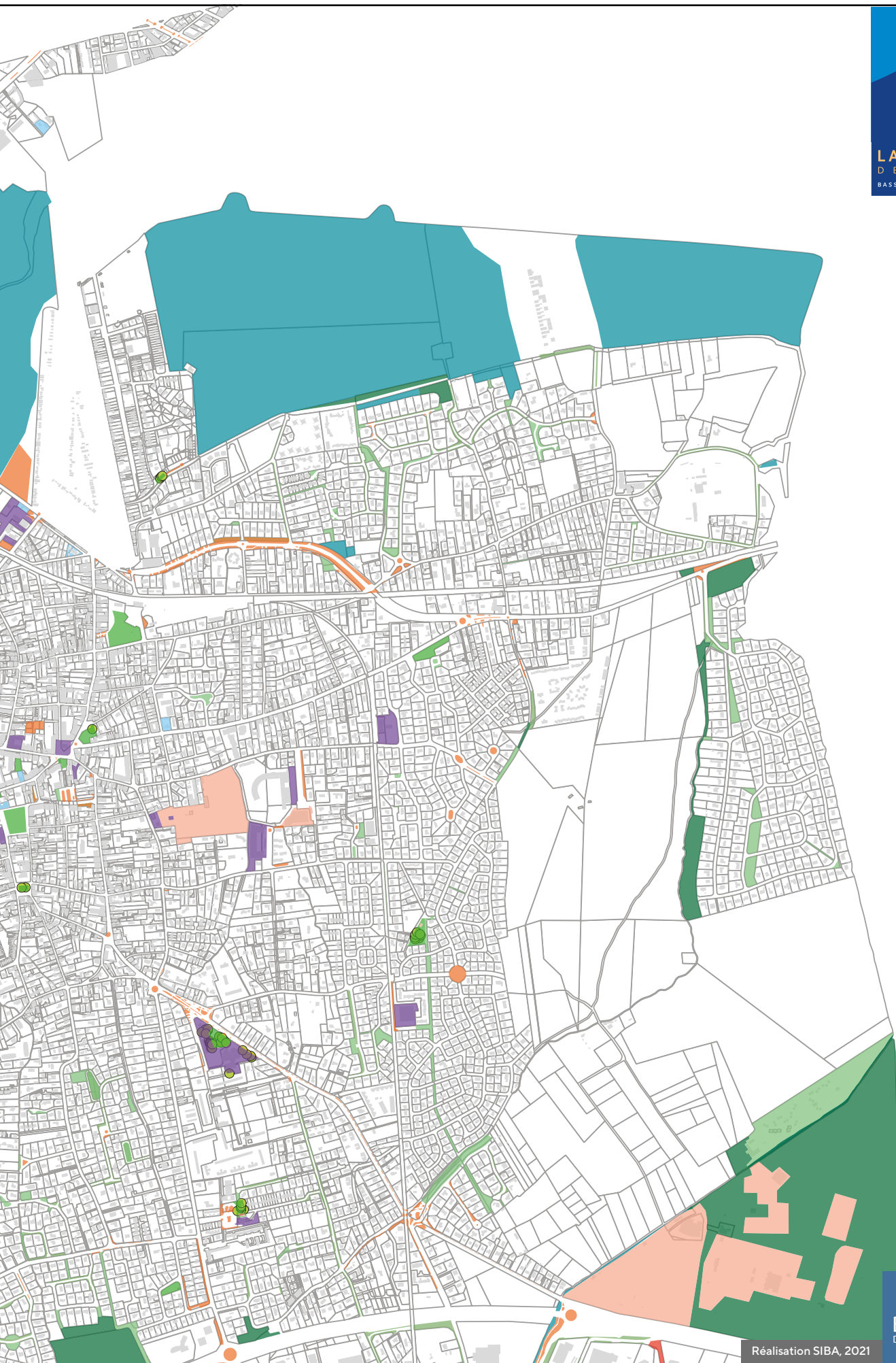
L'Académie française définit les **espaces verts** comme des « surfaces réservées aux arbres, à la verdure, dans l'urbanisme moderne ». Cette expression recouvre une large palette d'espaces considérés comme des espaces verts s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou « espace vert » avéré comme les parcs, squares, accompagnements de bâtiments publics et de voiries, terrains de sport, espaces naturels, cimetières, etc.

La forêt et les milieux naturels représentent la majeure partie de l'occupation du sol à plus de 90 % et prennent donc une place considérable par rapport à la part du territoire urbanisé.

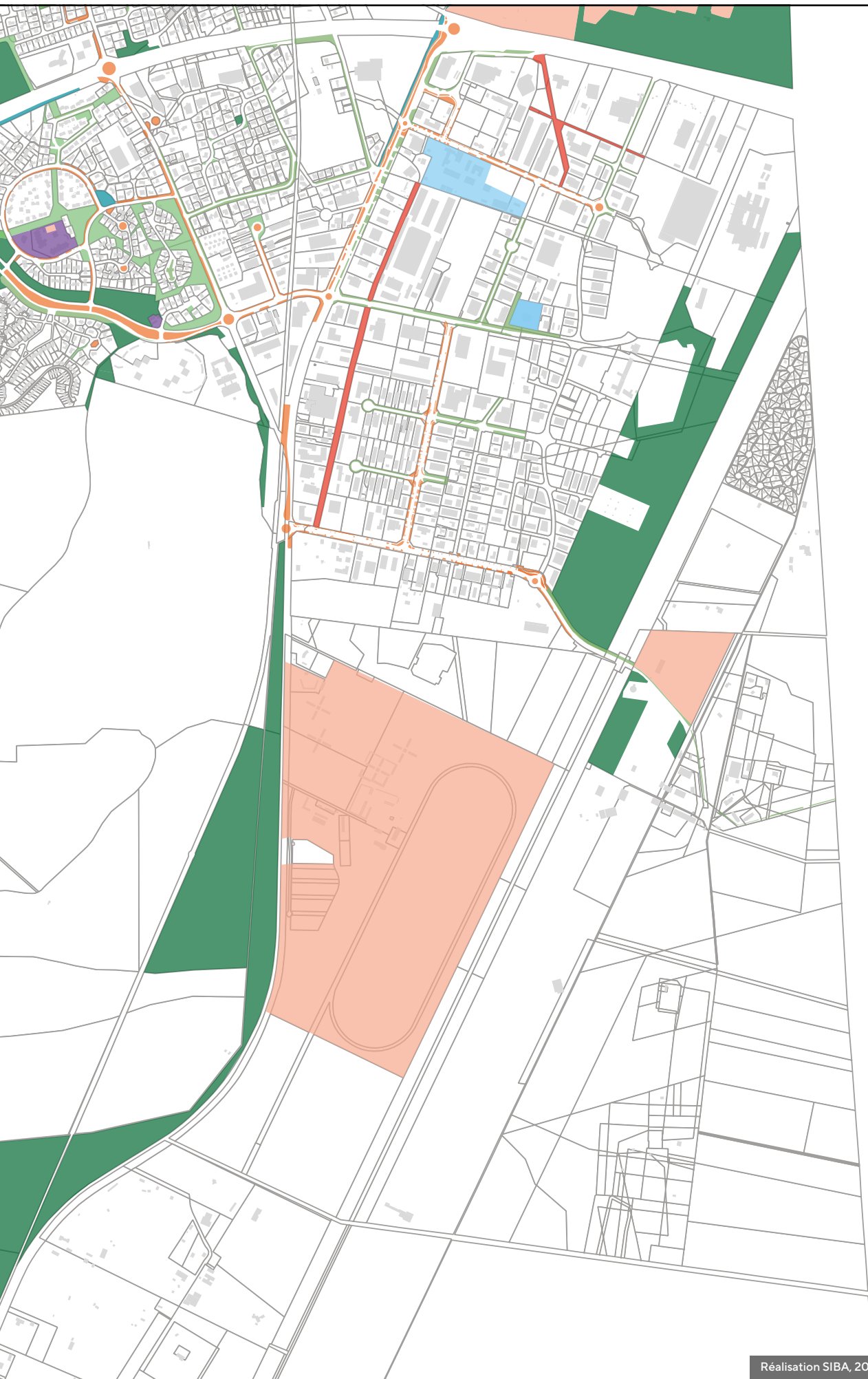
Le relevé des différents espaces (réalisé sur la base de la classification de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France [AITF] mais adapté au contexte local, cartes ci-après, [\[ANNEXE 4 – CLASSIFICATION ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE\]](#) montre qu'à La Teste de Buch, la proportion des espaces valorisés de manière décorative et horticole se trouve réduite par rapport aux espaces naturels et forestiers. Les espaces verts ornementaux et travaillés entourent principalement les bâtiments publics et sociaux-éducatifs, les parcs ou les sites aux fonctionnalités et entretiens très spécifiques comme les cimetières et les terrains de sports.

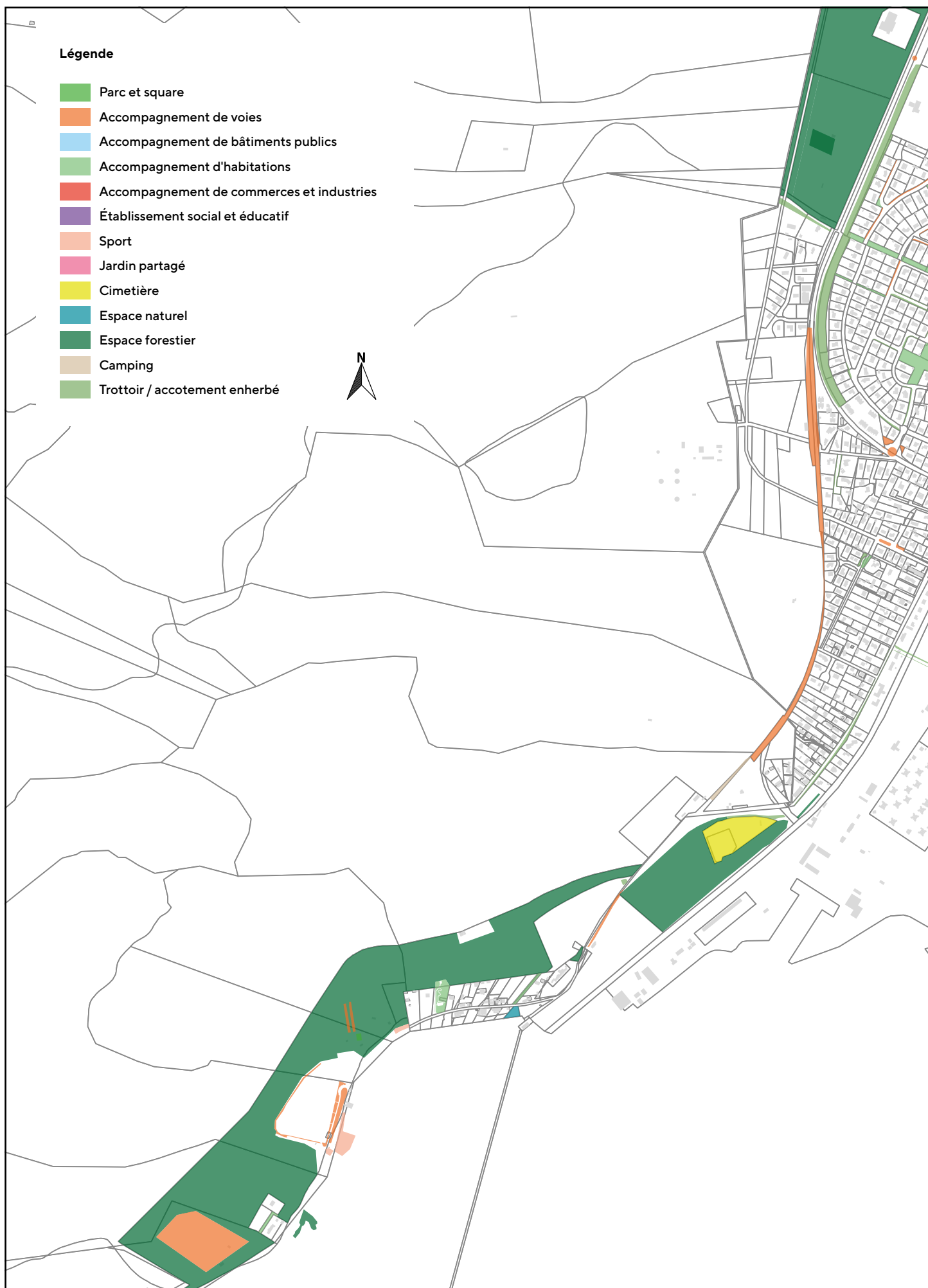


Classification des espaces verts communaux de La Teste de Buch selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, zone Nord

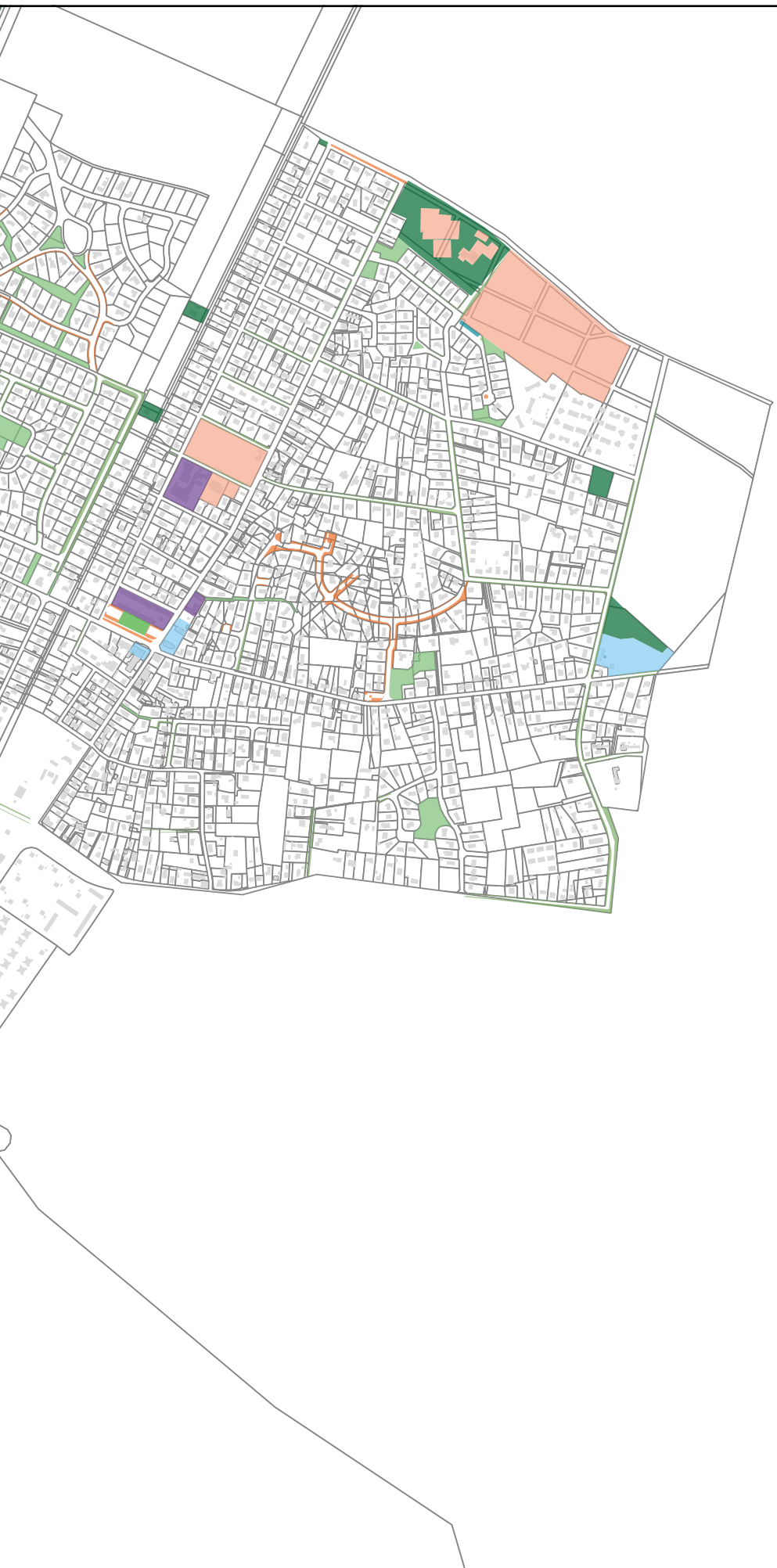


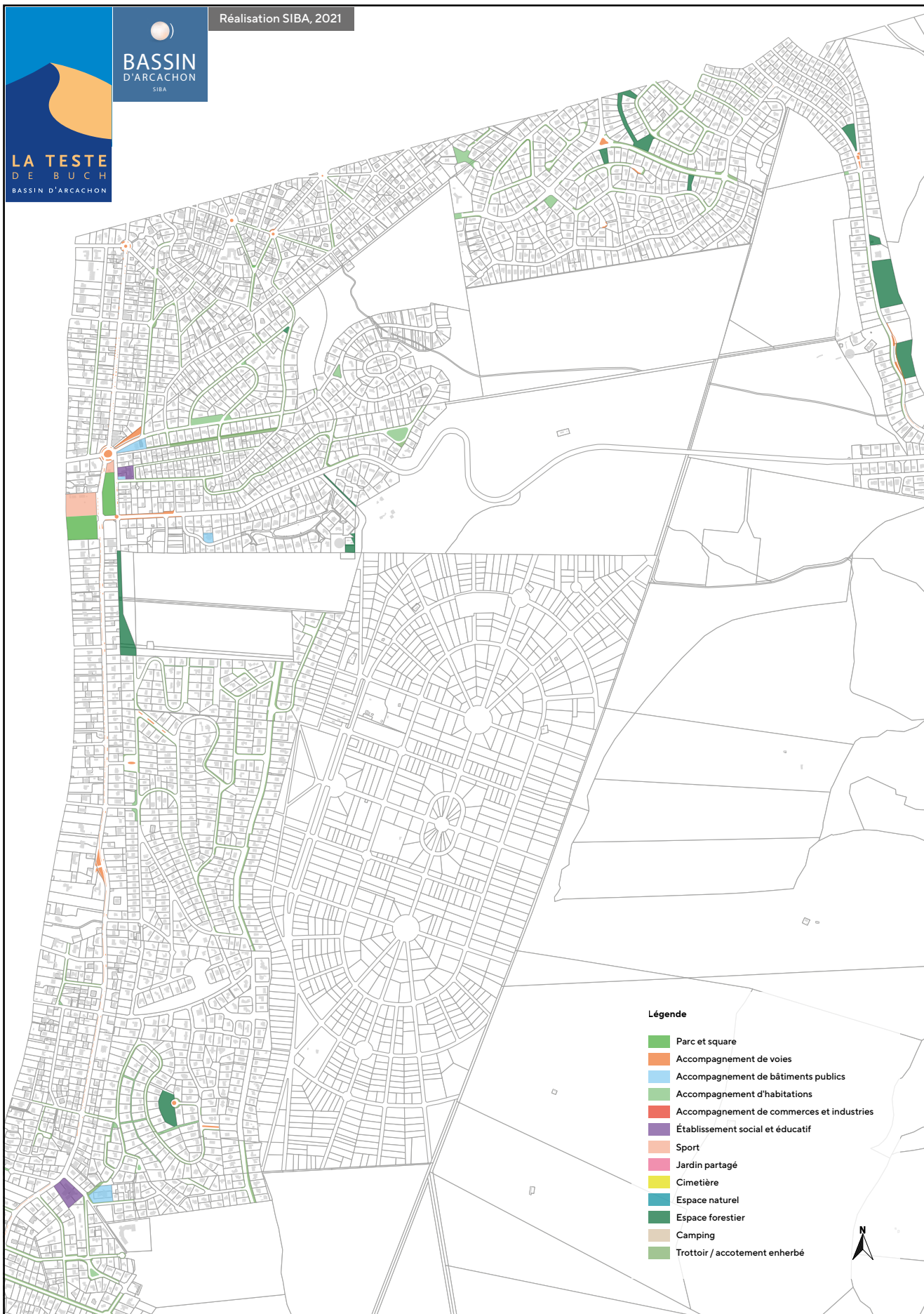




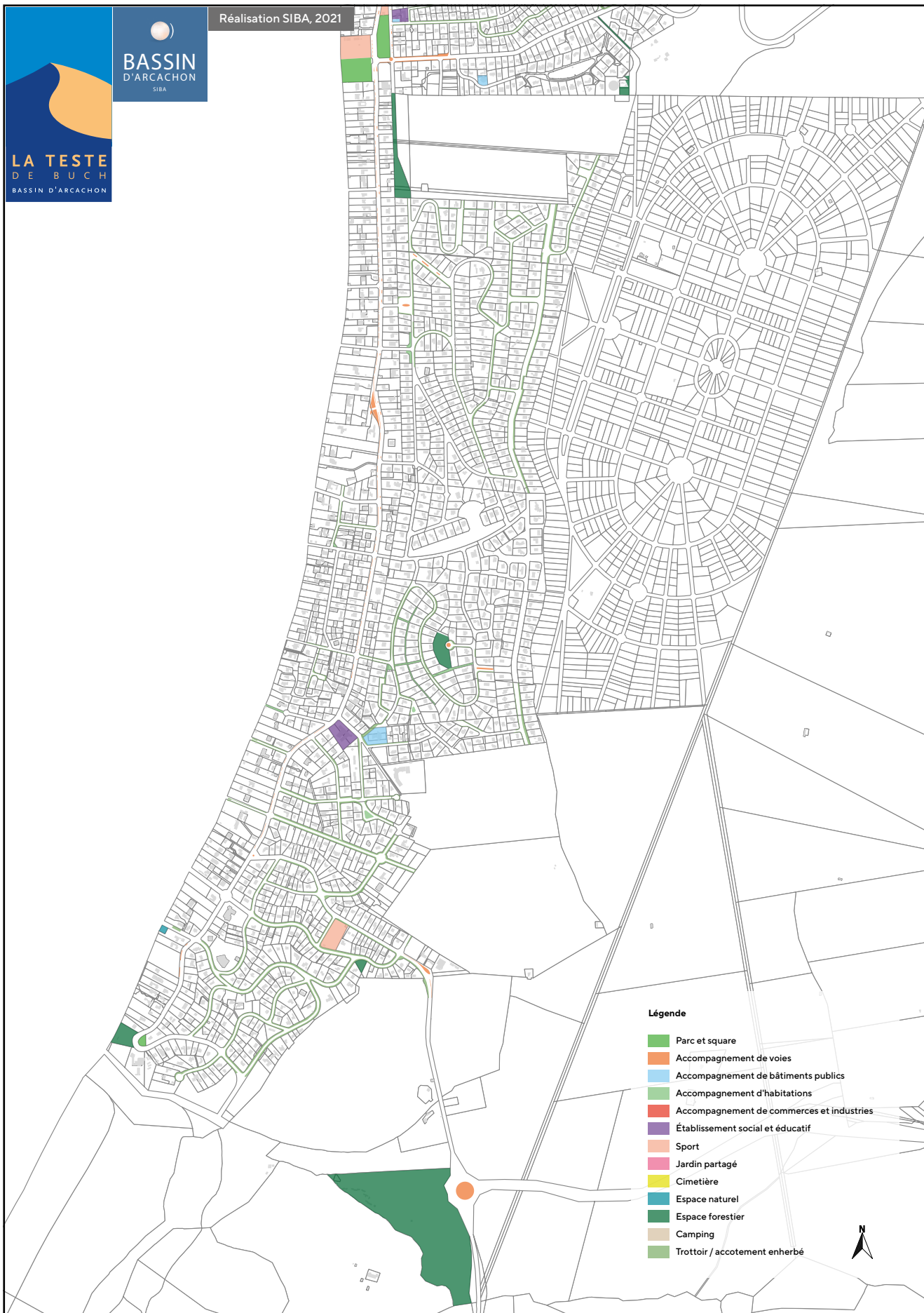


Classification des espaces verts communaux de Cazaux selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France





Classification des espaces verts communaux du Pyla-sur-Mer selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, zone Nord



Classification des espaces verts communaux du Pyla-sur-Mer selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, zone Sud

2. DIAGNOSTIC DES MOYENS

A. MOYENS HUMAINS ET MISSIONS ASSOCIÉES

Les principaux services municipaux concernés par la gestion différenciée des espaces se répartissent les sites et les prestations de la manière suivante :

SERVICES	PERSONNEL	MISSIONS
CADRE DE VIE (1 responsable)	Forêt (7 agents)	Entretien des parcelles forestières communales, élagage, fauchage des grands espaces, criblage des plages
	Propreté La Teste (19 agents)	
	Propreté Pyla (4 agents)	Entretien des crastes communales et des trottoirs Le service propreté Cazaux est aussi en charge des espaces verts, sauf massifs et plantation, et de l'entretien des équipements sportifs
	Propreté Cazaux (6 agents)	
CADRE DE VIE ESPACES VERTS / JARDINS (1 responsable et 1 agent associé)	Jardins (16 agents) Sport (6 agents)	Création et entretien des jardins, places, chemins et accompagnements de voirie (ronds-points, etc.) Tonte et entretien des haies Entretien des terrains de sport et du cimetière
	Environnement et développement durable	Gestion des espaces naturels

Les agents du service jardin créent (conception, plantation) et entretiennent tous les espaces jardinés ou non (tonte, désherbage, arrosage, paillage, fauche, etc.), s'occupent de la taille des haies sur la voie publique ainsi que de la décoration florale.

Les agents du services forêt gère les parcelles forestières communales, l'élagage des arbres et le fauchage des grands espaces.

B. MOYENS TECHNIQUES

La technicité des moyens matériels doit être adaptée à l'entretien souhaité des espaces et aux changements de pratiques opérés. Le désherbage mécanique, par exemple, dépend de la composition du sol. Des investissements dans du matériel mécanique pour le désherbage des surfaces perméables notamment devrait être envisagés.

Les moyens techniques dont dispose la commune de La Teste de Buch sont recensés en [ANNEXE 5 – INVENTAIRE DU MATERIEL DISPONIBLE EN 2022](#).

C. MOYENS FINANCIERS

La mise en place de la gestion différenciée n'a pas un budget spécifique, mais son coût est intégré aux budgets des différents services mentionnées dans le tableau ci-dessus.

3. LES CHOIX DE LA TESTE DE BUCH : DE L'ENTRETIEN À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

A. LES CHOIX D'ENTRETIEN

La commune de La Teste de Buch axe son travail sur le développement de diverses méthodes alternatives d'entretien respectueuses de l'environnement en lien avec la mécanisation du désherbage, la protection des sols et de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la diversification du fleurissement et la gestion durable des arbres. Globalement, la commune souhaite que le **respect de l'environnement soit intégré en amont de la conception d'un espace vert et de tous projet d'aménagement**. Le choix et l'installation du végétal ainsi que les entretiens associés devront être définis en concertation avec les équipes techniques. Pour cela, dès la conception d'un espace, les services de la ville intègrent notamment les actions suivantes : prévision de fosses de plantation suffisamment volumineuses dans les enclaves de voirie pour accueillir une végétation qui puisse s'exprimer correctement et choix d'arbres ou d'arbustes dont la dimension correspond au lieu, afin d'éviter les opérations de taille et d'élagage sévères.



MÉCANISER LE DÉSHERBAGE

L'arrêt de l'utilisation de méthodes chimiques de désherbage à La Teste de Buch date de 2016.

Aujourd'hui, les services techniques de la ville souhaitent laisser l'opportunité à un **enherbement spontané** de s'installer sur certains sites afin d'adapter l'entretien, souvent très compliqué notamment sur des sols perméables et de limiter le désherbage. Les agents ne passent plus que la débroussailleuse ou la tondeuse pour entretenir des espaces qui étaient auparavant traités chimiquement.

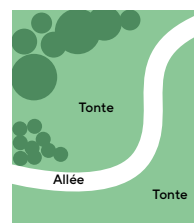
PROTÉGER LES SOLS ET LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

La spécificité du sol est de faire fonctionner les écosystèmes naturels ou aménagés par l'homme. L'objectif de garantir la vie du sol (milieu et non-support) passe par la sauvegarde des microbes, de la faune et des mycorhizes (Jault & Divo, 2013).

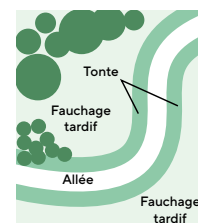
Les conséquences d'un sol trop travaillé ou laissé nu peuvent être importantes : libération du carbone emprisonné, érosion, perte de faune (bactéries, macrofaune, etc.), perte de capacité de rétention en eau entraînant une augmentation des besoins en arrosage, perte de la biodiversité associée et même mort du sol.

La Teste de Buch souhaite développer plusieurs initiatives afin de protéger les sols et leur biodiversité associée, dont le développement de la **fauche tardive** et de la **tonte différenciée**. Le fauchage tardif consiste à couper la végétation une à trois fois par an selon la nature de l'espace. Cependant, **des îlots non fauchés peuvent être maintenus pour offrir des zones de refuge pour la faune** (sources de nourriture hivernale, protection des insectes qui nichent sous terre comme les abeilles sauvages, etc.) et permettre la **régénération naturelle de ces espaces** grâce à la montée en graine des plantes. La tonte différenciée consiste quant à elle à adapter la hauteur et la fréquence de tonte à un espace et son utilisation. Cette pratique permet de délimiter des îlots de végétation et d'en faciliter l'accès.

Réduire la fréquence de tonte permet d'accroître une dynamique naturelle de reconstitution des différentes strates végétales, de favoriser ainsi la biodiversité, de préserver la ressource en eau, d'éviter le tassement des sols et de recréer des ambiances paysagères comme les prairies et les sous-bois.



Avant



Après

Cependant, l'entretien des abords des routes, chemins d'accès et pare-feu reste nécessaire et contribue également à la sauvegarde d'espèces végétales par le maintien d'un paysage ouvert, à condition que la fréquence et la date de fauche soient compatibles avec leur cycle de floraison. En effet, le broyage répétitif et trop précoce de la végétation des bas-côtés aboutit à une banalisation du milieu. Les plantes annuelles ou bisannuelles, qui n'ont plus la possibilité de renouveler le stock de graines du sol, disparaissent. La mise en place de la tonte différenciée aux bords des routes permet aussi la circulation de la faune.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET DIVERSIFIER LE FLEURISSEMENT



L'économie des ressources en eau représente un enjeu fort pour La Teste de Buch afin de préserver l'environnement et la santé des végétaux, réaliser des économies financières et renforcer son exemplarité. Pour réduire la consommation en eau, le recours à des techniques économes comme le positionnement d'un couvre-sol (paillage) pour réduire l'évaporation, l'utilisation d'espèces végétales peu consommatrices en eau et la suppression de l'arrosage dans certaines zones est primordial. La commune s'est ainsi fixée un ambitieux objectif de **réduction des arrosages, notamment des arrosages manuels, et d'acceptation du jaunissement en ville d'ici 5 ans (ANNEXE 6 – LISTE DES SITES ARROSES EN 2021)**. La Teste de Buch souhaite également **adapter l'arrosage à la pluviométrie et aux espèces** (vivaces, annuelles) et **recupérer les eaux pluviales** sur certains sites.

Ces dernières années, le service espaces verts a systématisé le **paillage des massifs floraux** et diversifie toujours plus le fleurissement de la ville en utilisant **davantage de plantes vivaces et locales mieux adaptées au sol et au climat** et donc résistantes au manque d'eau dans les situations sans arrosage. La ville souhaite limiter le **fleurissement horticole avec des espèces annuelles aux espaces fonctionnels de décor** (code qualité 1).



GÉRER DURABLEMENT LES ARBRES

Consciente de son patrimoine arboré exceptionnel, la commune de La Teste de Buch souhaite développer une **gestion durable des arbres**. Outre l'implantation des arbres sur des sites adaptés et dans des fosses de plantation suffisantes citée précédemment, plusieurs objectifs sont affichés par la commune en lien avec les préconisations de l'Office National des Forêts (2014) :

- Réglementer l'abattage des arbres sur les propriétés privées en instaurant une demande d'autorisation d'abattage;
- Préserver et régénérer les îlots boisés en limitant autant que possible l'urbanisation des parcelles boisées et non construites dans les documents d'urbanisme;
- Protéger les arbres pendant les phases de travaux communaux;
- Identifier les zones à forte valeur patrimoniale et établir un répertoire des arbres remarquables



La présence de plusieurs plantes exotiques envahissantes peut être constatée sur le territoire communal (Caillon et al. 2012) dont notamment :



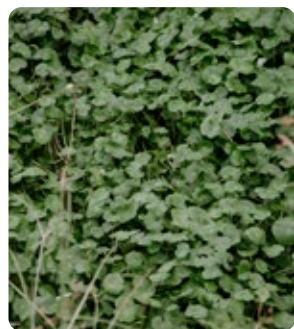
- **Les jussies** (*Ludwigia peploides* et *L. grandiflora*) : originaire d'Amérique, ces plantes vivaces aquatiques au feuillage vert luisant et à grande fleurs jaunes ont un impact considérable sur les zones humides et leur biodiversité. Les jussies se sont installées notamment autour de la zone Cap Océan et peuvent réduire l'écoulement de l'eau par endroit.



- **Les renouées** (*Reynoutria japonica*, *sachalinensis*, *x bohemica*) : introduite en Europe et en Amérique du Nord comme plantes ornementales, elles servent aussi à stabiliser les sols, en particulier dans les zones côtières. Les renouées exigent le plein soleil et se rencontrent principalement dans les habitats humides. Elles poussent également dans les terrains vagues, aux bords des routes et d'autres zones perturbées. Une fois établies, ces plantes forment des peuplements denses qui ombragent et remplacent les espèces indigènes. À La Teste de Buch, la présence de renouées a été observée le long de certaines crastes.



- **Le myriophylle du Brésil** (*Myriophyllum aquaticum*) : originaire d'Amérique du Sud, cette plante vivace aquatique est apparue au début des années 2000 sur le territoire. Son apparition dans une zone humide peut avoir, comme pour les jussies, de lourds impacts sur la biodiversité.



- **L'hydrocotyle fausse renoncule** (*Hydrocotyle ranunculoides*) : originaire d'Amérique, cette plante apprécie particulièrement les eaux stagnantes ou à faible courant. Elle a été introduite comme plante oxygénante pour les bassins et aquariums. Son mode de reproduction végétative par fragmentation des tiges, couplé à une croissance rapide, lui confère des capacités de reproduction végétatives importantes. Elle peut ainsi constituer des amas denses monospécifiques à la surface de l'eau. Ce phénomène entraîne une diminution de l'intensité lumineuse et du taux d'oxygène dissout dans l'eau qui génère une forte réduction de la diversité des espèces aquatiques submergées et la création de conditions d'anoxie au détriment de la faune aquatique. Sa présence peut-être notée dans plusieurs crastes communales.

La ville, en partenariat avec le SIBA, mène depuis 2020 un chantier de gestion sur certaines crastes communales pour restaurer leur fonction première de gestion des eaux pluviales et limiter la présence notamment de jussies et d'hydrocotyle fausse renoncule, impactant ce milieu.

Pour faire face à la présence toujours plus prégnante de ces espèces, la ville souhaite ainsi aller plus loin et initier dès 2022, un **programme de suivi et de lutte contre les plantes exotiques envahissantes** qui sera intégré aux missions des services « cadre de vie et espaces verts » et « développement durable ». Il pourra s'articuler avec le travail d'accompagnement des collectivités mené par le SIBA dans la mise en place de chantiers de gestion.



B. LES CODES QUALITÉS POUR L'ENTRETIEN : L'APPLICATION DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

L'inventaire qualitatif et quantitatif des sites, réalisé au préalable et de manière collective à La Teste de Buch, constitue une étape fondamentale pour aboutir à une classification en codes « qualité d'entretien » dans ce plan de gestion. La finalité de chaque site a été définie, ainsi que leur potentiel d'accueil pour la biodiversité. La pertinence de changement de gestion sur chaque espace a également été évaluée. Trois codes ont été définis pour différencier les espaces en fonction de leur vocation, de leur situation, de leur usage (paysage et environnement) ainsi que des tâches d'entretien, de leur fréquence et période d'action, des techniques et du matériel utilisé.

CODE 1 - ESPACES FONCTIONNELS

Ce code traite des **espaces dont l'entretien est soutenu et régulier** (tontes fréquentes, désherbage et débroussaillage, découpage des bordures, arrosage automatique ou manuel sur certains sites, etc.). Ces sites participent au cadre de vie quotidien en zone urbaine. Ils associent la fonction d'usage à la fonction esthétique. La maintenance nécessaire à la propreté et à la fonctionnalité des lieux est assurée. Ici, l'aspect esthétique et ornemental des plantes est privilégié afin de valoriser l'espace. Le fleurissement peut être horticole avec des plantes annuelles, mais la place est faite aux espèces vivaces moins gourmandes en eau. La végétation spontanée est peu tolérée.

PARVIS DE LA MAIRIE



PARVIS DE LA BIBLIOTHÈQUE



SQUARE ELISABETH SENTUC



ÉGLISE LA TESTE DE BUCH



ABORDS DES AXES PRINCIPAUX – BOULEVARD DE L'OcéAN



PLACE DANIEL MELLER



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAFON



TERRAIN DE SPORT CAZAUX



CODE 1 - ESPACES FONCTIONNELS

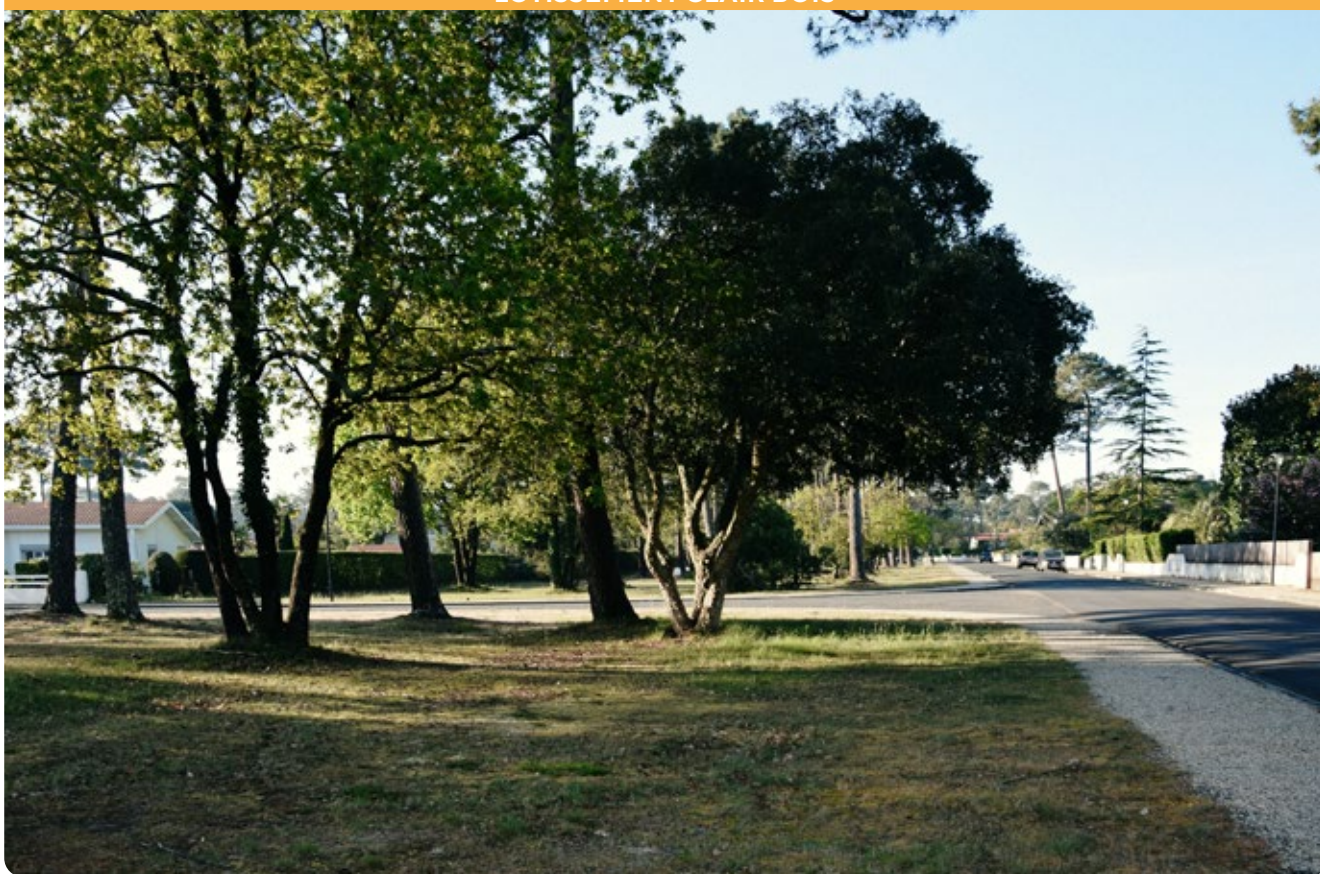
Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
PELOUSE				
Nettoyage général	Toute l'année	En fonction des zones : selon un planning défini	Espaces verts Propreté Sport	Manuelle
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon saison et zone : selon un planning défini	Propreté Sport	Manuelle, véhicule
Ramassage des feuilles	Septembre à janvier	Selon besoins et en fonction des zones : 1-2 fois/semaine (école, Mairies, parcs) à 1 fois/mois	Propreté	Souffleur électrique et thermique, balayeuse, aspirateur à feuille, tracteur
Tonte	Toute l'année	Toutes les 1 à 3 semaines, finitions à chaque passage	Espaces verts Propreté Forêt Personnel dédié (halte nautique) Sport	Tondeuse mécanique/ autoportée, débroussailleuse, souffleur Ramassage des déchets de tonte Hauteur de coupe > 5 cm
Fauche	Toute l'année	Selon les sites 1 fois/mois, 3 fois/an	Propreté Forêt	Fauchage mécanique, tracteur avec rototondeur, débroussailleuse thermique, souffleur
Arrosage	Avril à octobre	3 fois/semaine	Arrosage	Système d'arrosage enterré automatique
MASSIFS FLORAUX : FAVORISER LES VIVACES ET PAILLAGE				
Travail du sol	Avant plantation mars/novembre	2 fois/an	Espaces verts	Préparation des massifs pour plantation
Amendement	Mars Novembre	4 fois/an	Espaces verts	Épandage manuel Engrais organique
Désherbage	Toute l'année	1 fois/semaine (Mairie La teste) 1 fois/mois (école et autres bâtiments publics)	Espaces verts Prestataire	Mécanique, manuelle
Taille vivaces	Après floraison	1 fois/an	Espaces verts	Manuelle, sécateur ou cisailles
Arrosage	Avril à octobre	2-3 fois/semaine (adapté au type de fleurissement et aux conditions climatiques)	Arrosage	Système d'arrosage enterré automatique ou arrosage manuel pour massifs hors-sol
HAIES ET ARBUSTES				
Taille haies	Fin hiver-printemps	1 à 3 fois/an	Espaces verts	Taille mécanique et manuelle, taille-haie thermique, cisailles, sécateur
Taille arbustes	Après ou avant la floraison suivant les essences	1 fois/an	Espaces verts	Taille mécanique et manuelle, taille-haie thermique, cisailles, sécateur
ARBRES				
Élagage et abattage	Toute l'année	Selon besoins	Forêt	Traitement adapté aux essences, tronçonneuse, nacelle, broyeur
ABORDS DES AXES PRINCIPAUX (ACCOTEMENTS, PELOUSES, RONDS-POINTS, ETC.)				
Tonte	Toute l'année	Toutes les 1 à 2 semaines, finitions à chaque passage	Espaces verts ou prestataire	Tondeuse, débroussailleuse, ramassage sur les places, ronds-points et bâtiments publics
Désherbage	Toute l'année	Selon la saison : 1 à 2 fois/mois (ronds-points aux entrées de ville) 2 fois/an (aménagements voirie)	Espaces verts ou prestataire	Balayeuse, manuelle
Ramassage des feuilles	Septembre à janvier	2 fois/mois	Propreté	Souffleur électrique et thermique, balayeuse, aspirateur à feuilles

CODE 2 - ESPACES DE TRANSITION

Ce code correspond à l'entretien des **espaces hors des centres-villes**. Il y est modéré afin d'apporter un côté champêtre à la ville. L'objectif est de préserver des zones d'apparence naturelle pour permettre à la biodiversité de s'exprimer et restaurer les continuités écologiques. La nature intrinsèque du site est préservée avec ses essences indigènes. Le besoin de fonctionnalité du lieu est tout de même maintenu pour les usages de loisirs et plein air. La nature est ainsi contrôlée dans son développement, mais l'intervention humaine devient moins visible. Certaines espèces vivaces peuvent y trouver leur place, si elles enrichissent l'aspect esthétique des lieux.

Aux endroits qui le nécessitent, la tonte est réalisée six à dix fois par an environ, sans ramassage des tontes ni des feuilles, sauf pour raison de sécurité, afin de maintenir un paillis protecteur en particulier contre la sécheresse. Sur certains secteurs, la tonte devient moins fréquente afin de laisser la végétation spontanée se développer et ainsi favoriser le retour de la biodiversité. Des cheminements sont envisagés en fonction des situations. Une tonte des pourtours de la parcelle (pour des raisons de sécurité aux abords des voiries) ou du mobilier urbain reste possible.

LOTISSEMENT CLAIR BOIS



MIQUELOTS



ABORDS DES AXES SECONDAIRES



LOTISSEMENT PLATANES DE CASTERA



LOTISSEMENT ALLÉE DES GÉMELLES



CODE 2 - ESPACES DE TRANSITION

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES ENHERBÉS / BOISÉS (PLACETTES ET CHEMINEMENTS DANS LOTISSEMENTS)				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon un planning défini	Propreté	Manuelle (pince), soufflage, balayeuse, aspiration
Ramassage des feuilles	Selon besoin pour la sécurité et évacuation des eaux pluviales	Selon besoins	Propreté	Souffleur, aspirateur à feuilles, balayeuse
Tonte différenciée	Mars à novembre	6 à 10 fois/an notamment sur les cheminements et espaces maintenus tondus	Espaces verts Propreté Prestataire	Tondeuse, pas de ramassage sauf quand herbe trop haute ou très grasse, hauteur de coupe > 5 cm
Fauche tardive	Septembre/octobre (possibilité mars/avril)	1 fois/an ou selon besoins 2 fois par an avec passage en mars-avril (au cas par cas en fonction de l'évolution du site)	Forêt Propreté	Fauchage mécanique, tracteur avec rototondeur, pas de ramassage, hauteur de fauche > 10 cm
Désherbage mécanique le long des habitations	Mars à novembre	Finitions 1 fois/ 2 passages de tonte	Espaces verts Forêt Propreté	Débroussailluse
ABORDS DES AXES SECONDAIRES (ESPACES ENHERBÉS ET ACCOTEMENTS)				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon un planning défini	Propreté	Manuelle (pince), soufflage, balayeuse, aspiration
Ramassage des feuilles	Septembre à janvier Selon besoin pour la sécurité et évacuation des eaux pluviales	1-2 fois/mois Selon besoins	Propreté	Souffleur, aspirateur à feuilles, balayeuse avec aspirateur à feuilles
Tonte sur accotements	Toute l'année	6 à 10 fois/an	Espaces verts Propreté Prestataire	Tondeuse, pas de ramassage sauf quand herbe trop haute ou très grasse, hauteur de coupe > 5 cm
Fauche sur espaces enherbés et accotements	Septembre/octobre (possibilité mars/avril)	2-3 fois/an	Forêt Propreté	Fauchage mécanique, tracteur avec rototondeur, pas de ramassage, hauteur de fauche > 5 à 10 cm
Désherbage mécanique	Toute l'année	Finitions 1 fois/ 2 passages de tonte	Espaces verts forêt Propreté	Débroussailluse
Taille massifs/haies	Après floraison Fin hiver-printemps	1 fois/an	Espaces verts	Manuelle, sécateur ou cisailles, taille-haies
Désherbage manuel des espaces aménagés (ex : ronds-points)	Toute l'année	1 fois/mois	Espaces verts Propreté (Cazaux/Pyla)	Manuelle
ARBRES				
Élagage et abattage	Automne / hiver ou selon besoin pour sécurité	Selon besoins	Forêt Propreté (Cazaux/Pyla)	Taille avec respect de la forme naturelle et adapté à chaque essence Tests de résistance avant abattage dans les espaces paysagers à préserver
DIMINUTION DE L'ARROSAGE				

CODE 3 - ESPACES NATURELS

Ce code correspond à l'entretien des **espaces naturels** où la **biodiversité doit être privilégiée** (proximité des cours d'eau, voies vertes, sous-bois, etc.). Sauf pour des raisons de sécurité, ces espaces sont laissés sans intervention humaine ou une gestion adaptée à chaque site est mise en place. Cependant, si nécessaire par endroits, la commune opte pour un fauchage tardif et une tonte différenciée, notamment autour du mobilier urbain.

Dans les espaces naturels, l'opportunité est donnée à la végétation locale de s'installer. Les îlots de verdure deviendront alors des abris et zones d'alimentation potentiels pour la faune et permettront une régénération naturelle de ces espaces grâce à la montée en graine des plantes. Sur ces secteurs, des cheminements piétons se créent naturellement, permettant ainsi d'éviter le piétinement et le tassement du sol en dehors de ces chemins et de préserver les prairies sauvages.

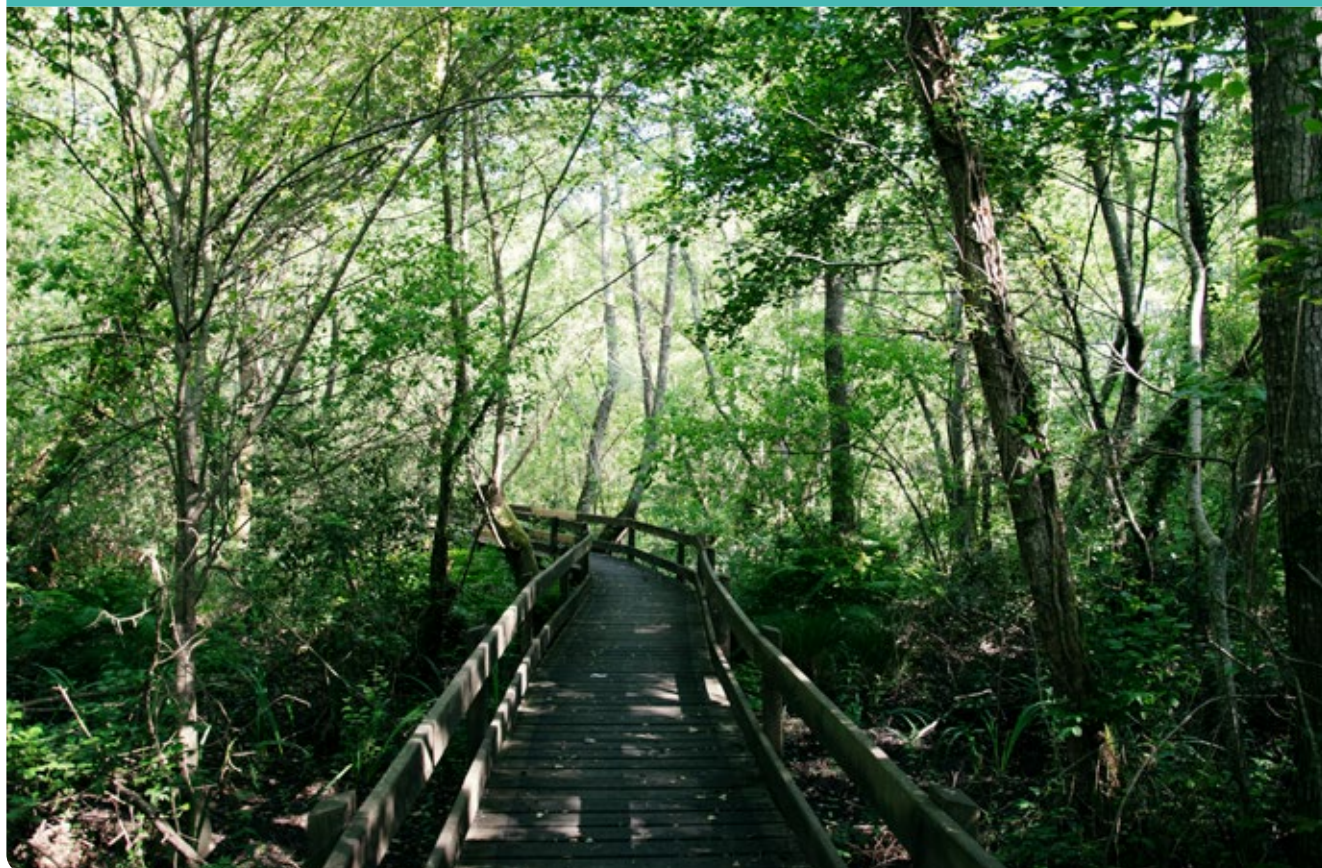
PRÉS SALÉS OUEST



LA CORNICHE-PYLA SUR MER



ZONE BOISÉE PRÈS DU LAC DE CAZAUX



ZONE BOISÉE PLAINE DES SPORTS DE CAZAUX



ZONE BOISÉE PRÈS DU LOTISSEMENT CLAIR BOIS



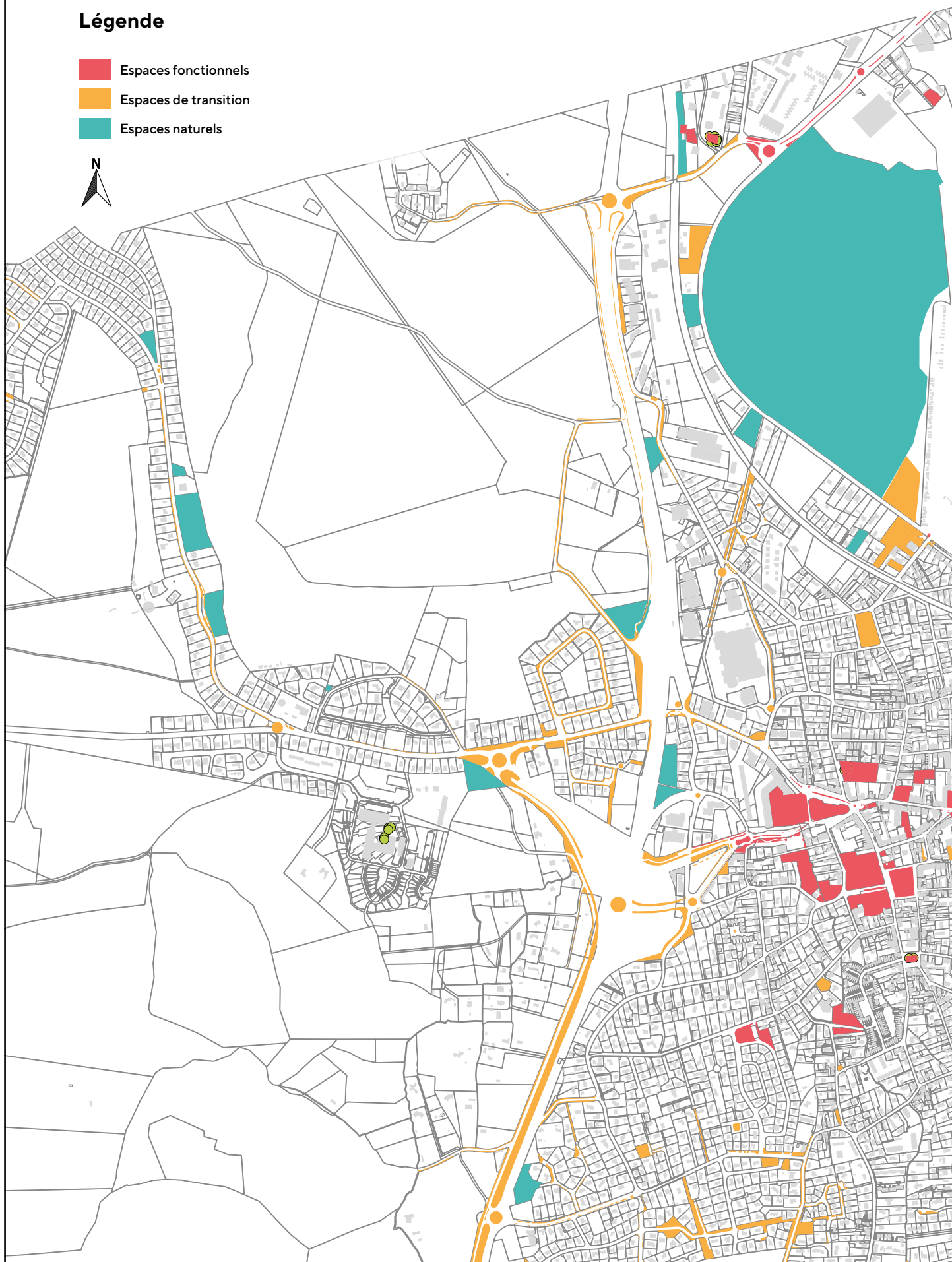
CODE 3 - ESPACES NATURELS

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES LITTORAUX / LAC				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon un planning défini	Propreté	Manuelle (pince), soufflage, balayeuse, aspiration
Fauche	Printemps (mars-avril) Automne (septembre)	Fauche réalisée selon les sites et les besoins : 1 à 2 fois/an si nécessaire, selon évolution du site	Propreté	Fauchage mécanique, rototondeur, pas de ramassage, hauteur de fauche > 10 cm
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 fois/an passage dans les chemins délimités près des habitations et autour du mobilier urbain	Propreté	Tondeuse, pas de ramassage
ESPACES BOISÉS / NOUES				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon un planning défini	Propreté	Manuelle (pince), soufflage, balayeuse, aspiration
Élagage et abattage	Si besoin pour la sécurité	Selon préconisations	Forêt	Taille adaptée à chaque essence et milieu Tests de résistance avant abattage (sélectif) dans les espaces paysagers à préserver, conservation du bois mort
Fauche	Septembre/octobre (possibilité mars/avril)	Fauche réalisée selon les sites et les besoins : 1 à 2 fois/an si nécessaire, selon évolution du site	Forêt	Tracteur forestier avec broyeur, pas de ramassage, hauteur de fauche > 10 cm Selon nécessités et caractéristiques du site
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 fois/an passage dans les chemins délimités près des habitations et autour du mobilier urbain	Forêt	Tracteur avec rototondeur, pas de ramassage, débroussailleuse
PRÉS SALÉS : GESTION ADAPTÉE AU SITE PAR UN SERVICE DÉDIÉ (ANNEXE 7 – ENTRETIEN DES PRÉS SALÉS)				
Fauche tardive	Septembre	1 fois/an	Forêt	Tracteur forestier avec rototondeur
CRASTES / COURS D'EAU				
Fauche	Printemps Été Automne	1 fois/mois et demi	Forêt Propreté Prestataire	Épareuse et débroussailleuse sans ramassage Protection des berges : laisser un côté naturel si espace forestier ou à préserver et les deux côtés si cours d'eau (craste de Nézer) (réévaluation tous les 2-3 ans)
PAS DE RAMASSAGE DE FEUILLES SAUF CRASTES ET AVALOIRS D'EAU PLUVIALE				

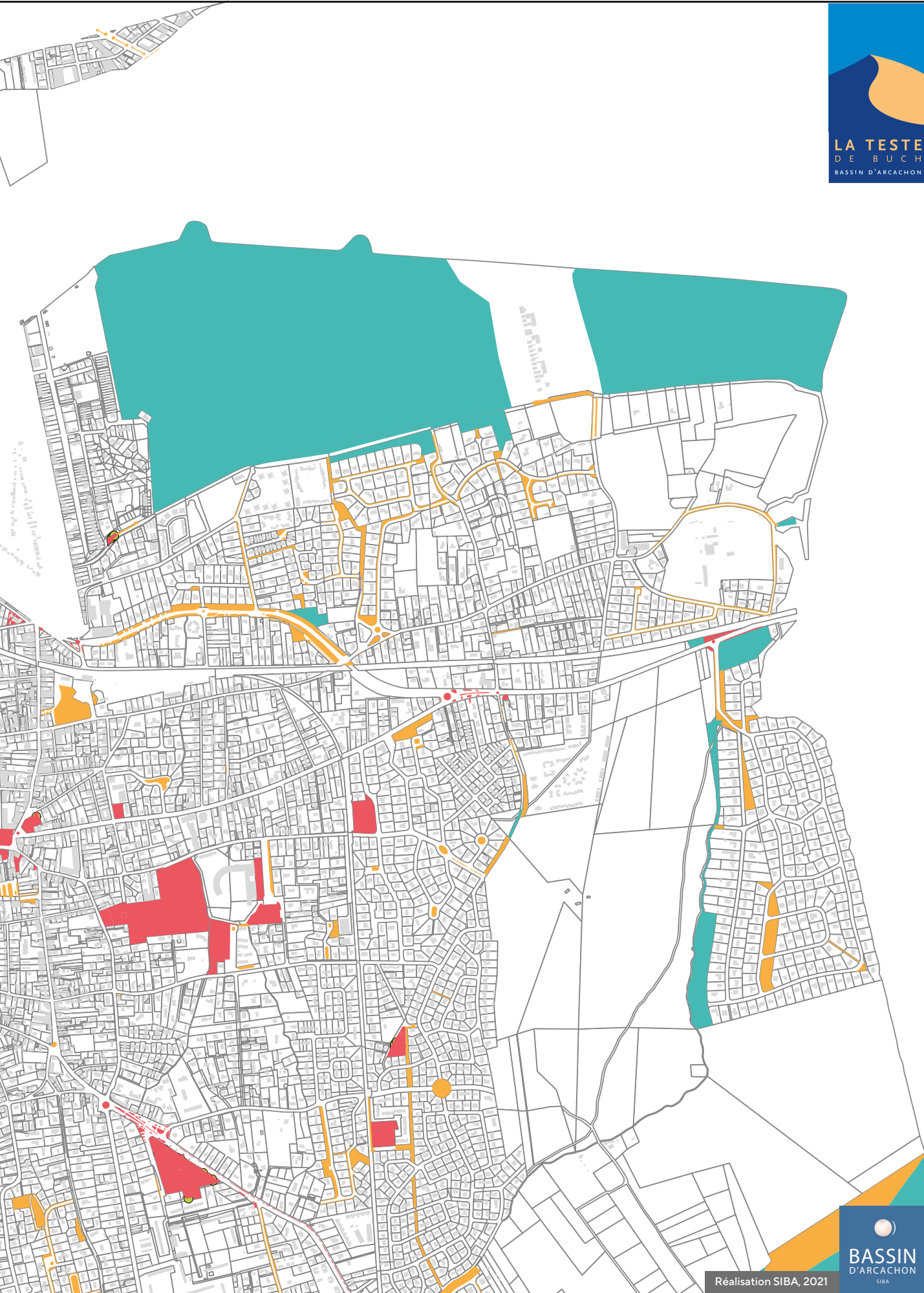
Pour chaque site, des fiches techniques permettent aux services techniques de mettre en place le nouvel entretien (VOIR ANNEXE 8 – EXEMPLES DE FICHES TECHNIQUES SITES).

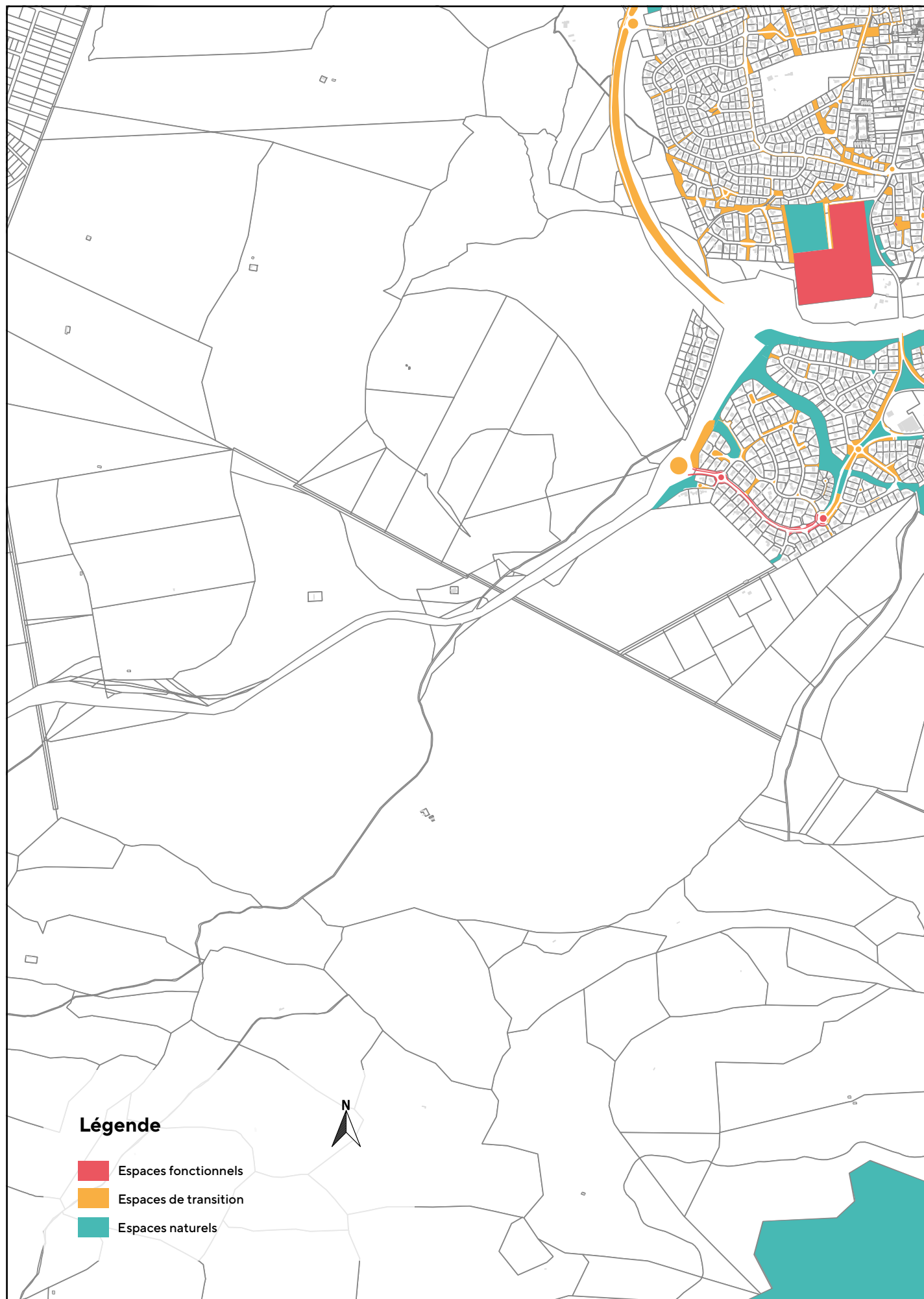
Légende

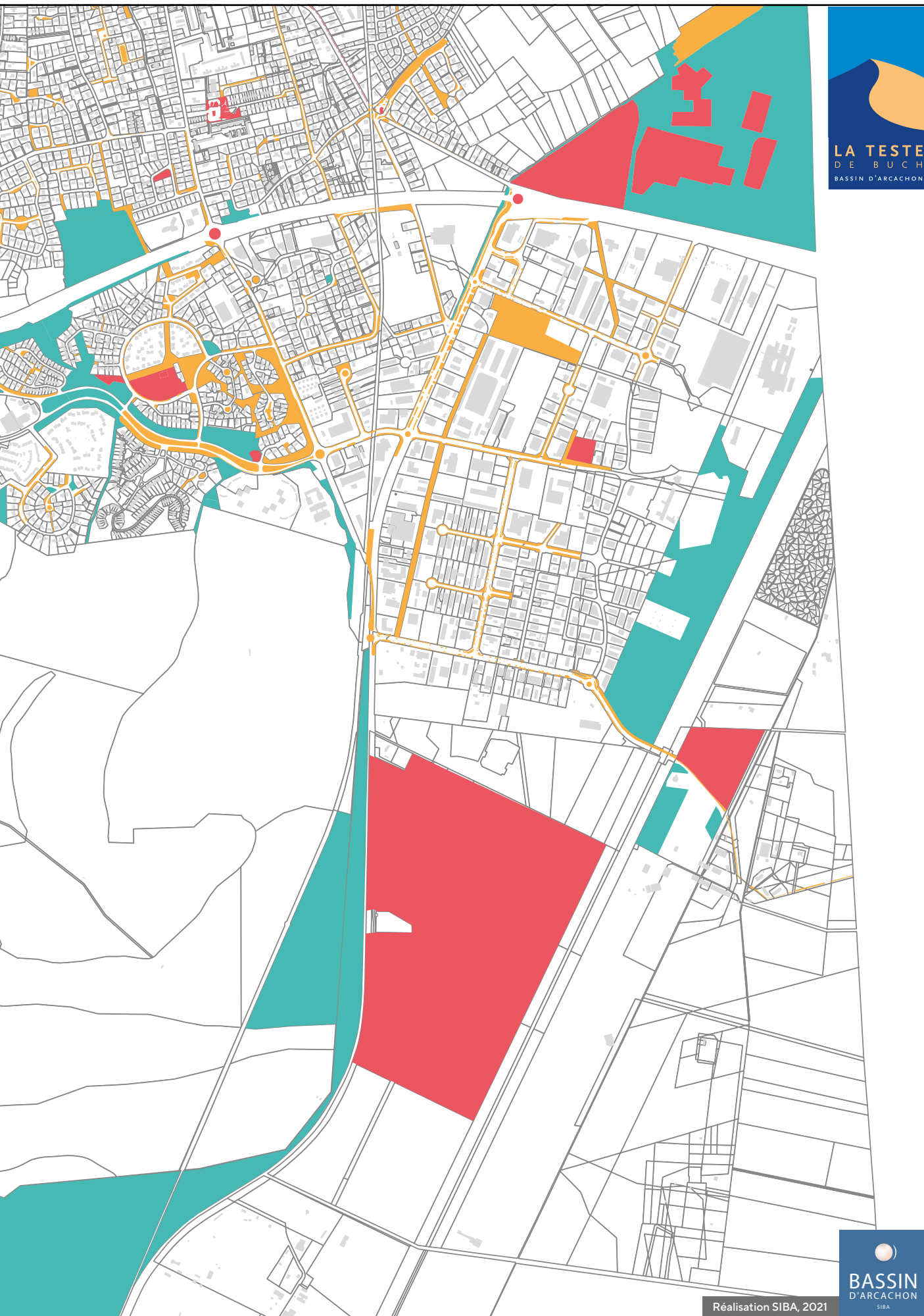
- Espaces fonctionnels
- Espaces de transition
- Espaces naturels



↓
Classification en gestion différenciée des espaces verts de la commune de La Teste de Buch, zone Nord







LA TESTE
DE BUCH
BASSIN D'ARCACHON

BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

Réalisation SIBA, 2021

Légende

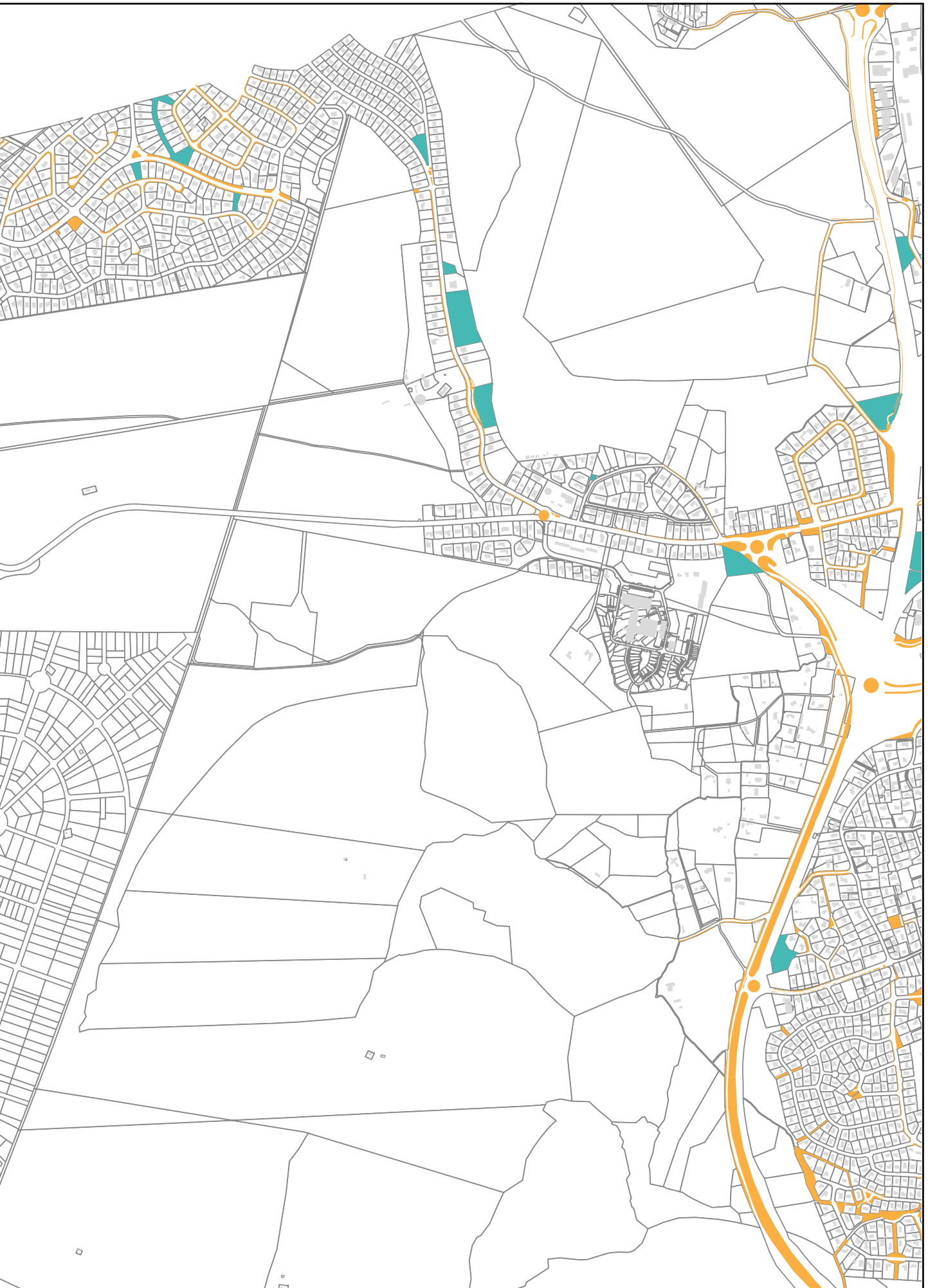


-  Espaces fonctionnels
-  Espaces de transition
-  Espaces naturels



Réalisation SIBA, 2021

↓
Classification en gestion différenciée des espaces verts de la commune de Pyla-sur-Mer, zone Nord





BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

Réalisation SIBA, 2021

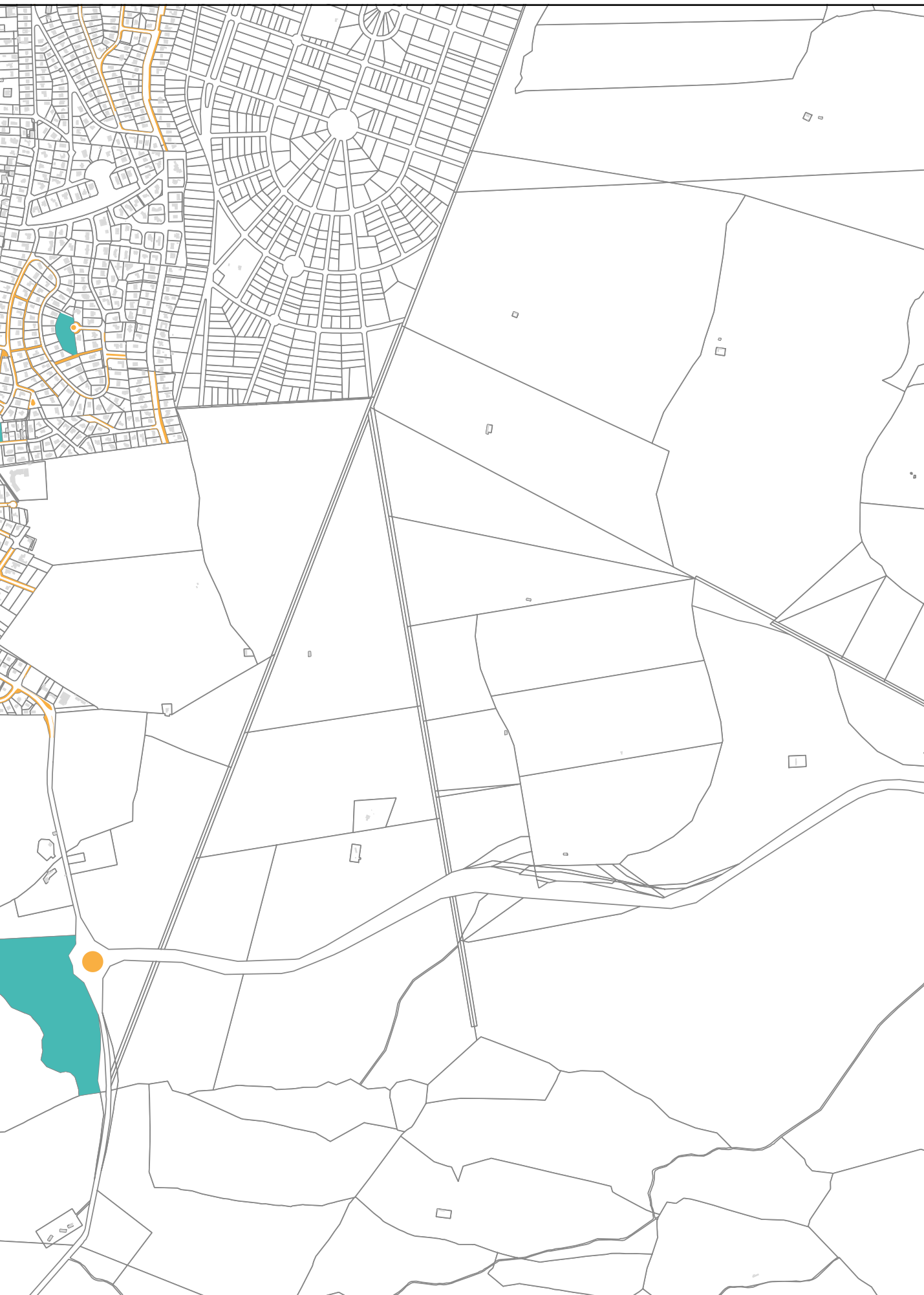


Légende

-  Espaces fonctionnels
-  Espaces de transition
-  Espaces naturels



↓
Classification en gestion différenciée des espaces verts du Pyla-sur-Mer, zone Sud



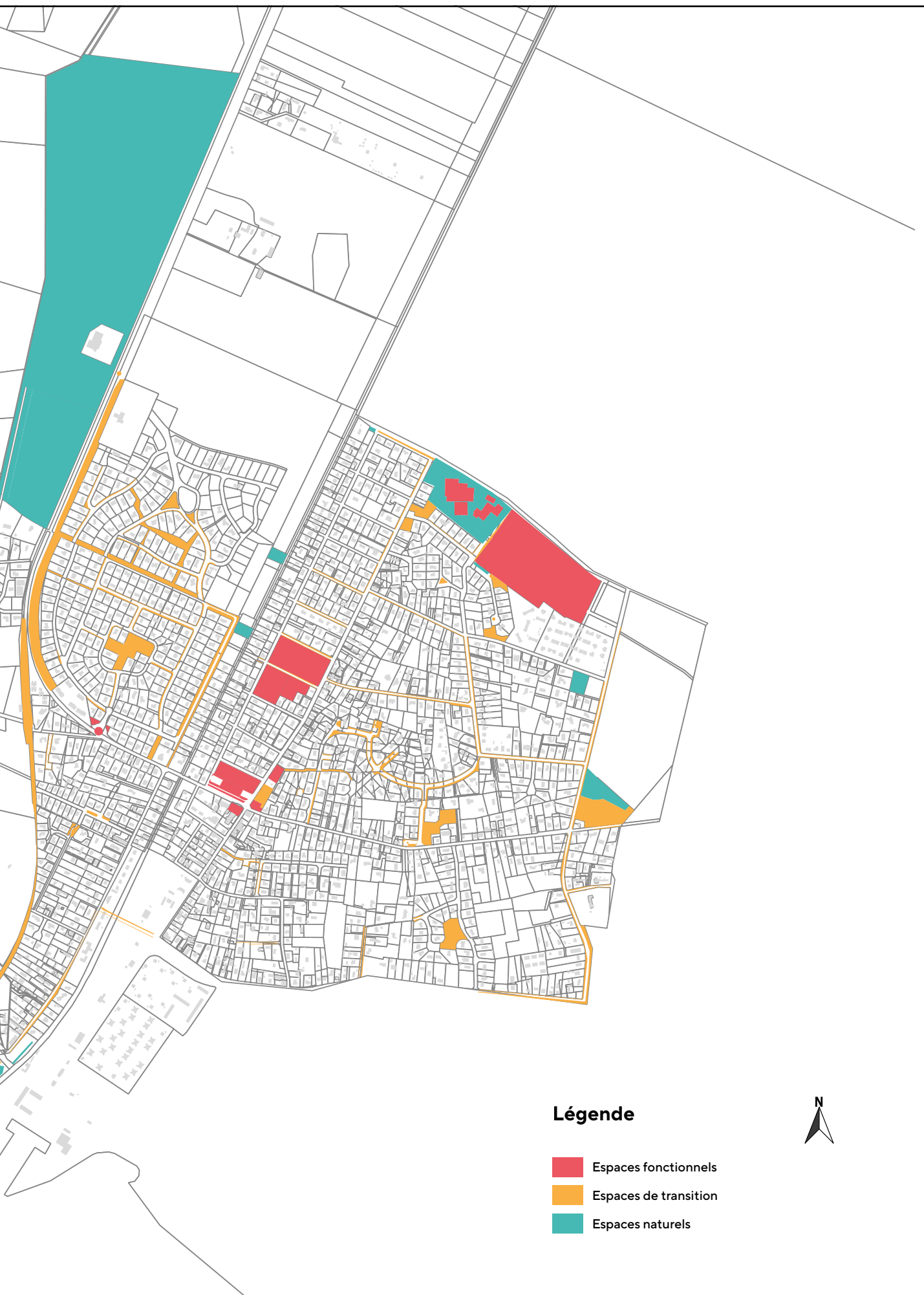


BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

Réalisation SIBA, 2021

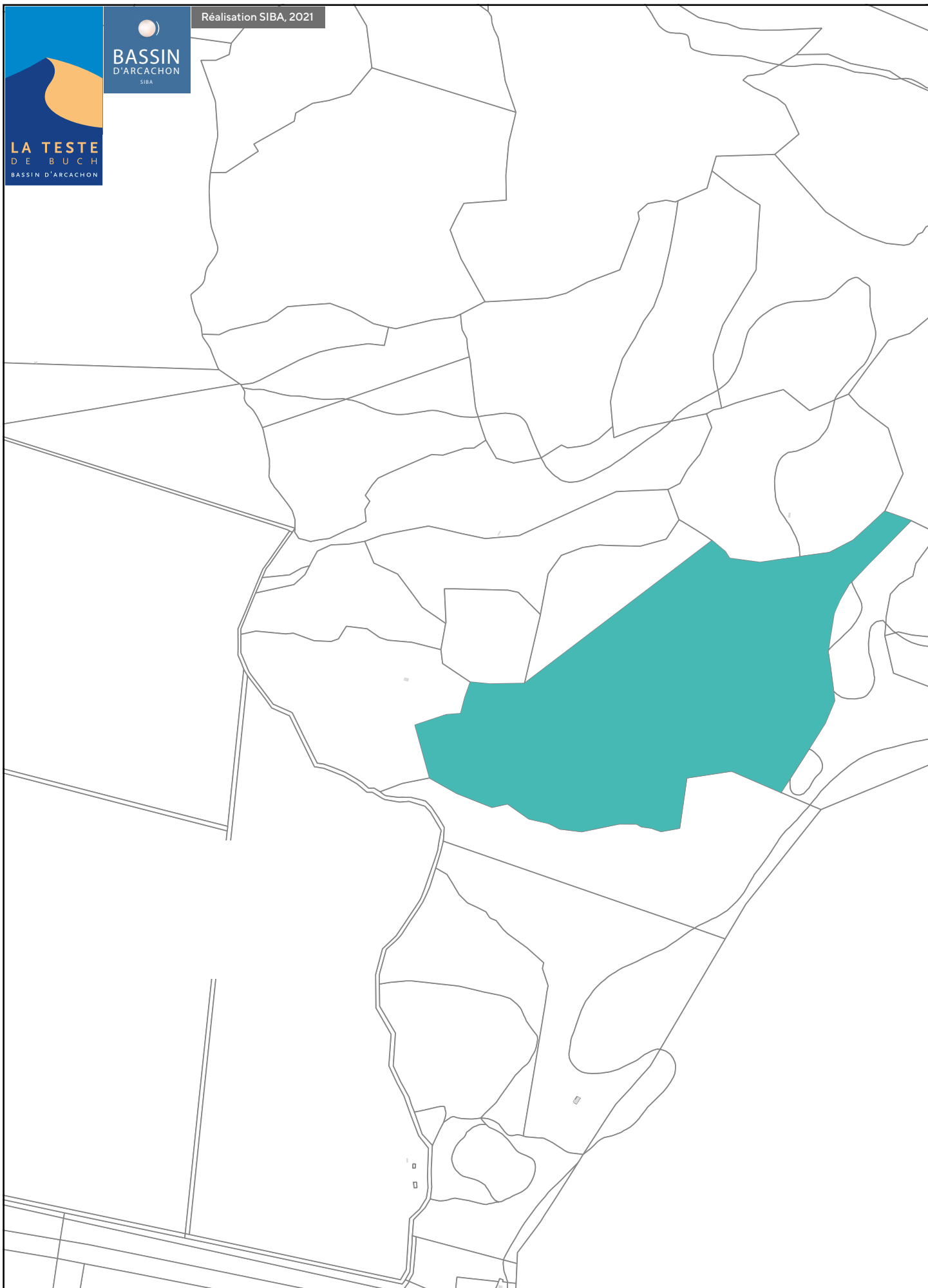


Classification en gestion différenciée des espaces verts de Cazaux, zone Nord

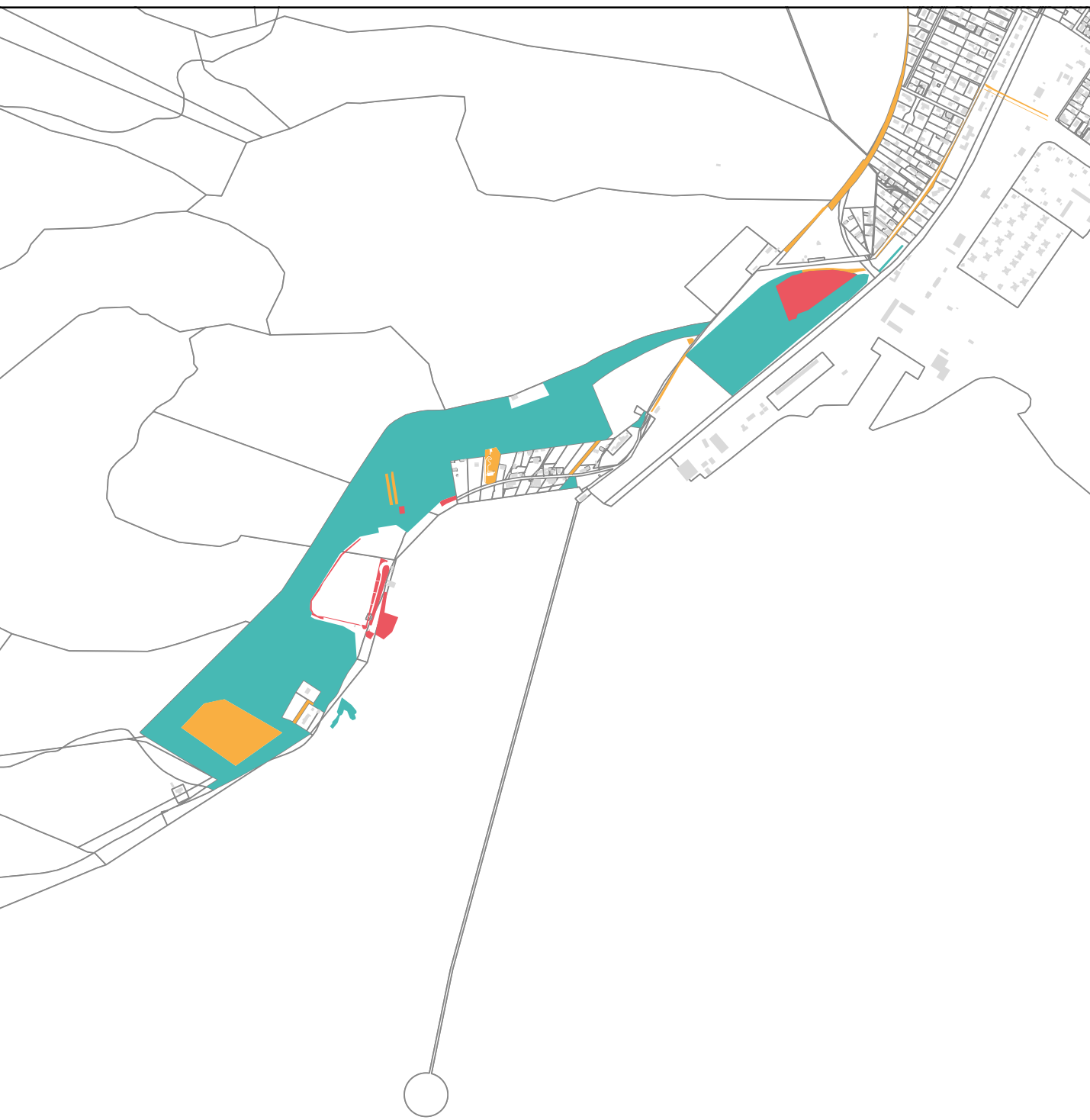




Réalisation SIBA, 2021



Classification en gestion différenciée des espaces verts de Cazaux, zone Sud



Légende



-  Espaces fonctionnels
-  Espaces de transition
-  Espaces naturels

SUIVRE LES PRATIQUES ET SUSCITER L'ADHÉSION

Une fois l'inventaire des pratiques effectué et le choix de nouvelles méthodes adopté, le suivi de la mise en application permet de :

- Recenser les pratiques effectivement mises en œuvre et évaluer leur pertinence ;
- Constater les évolutions (régénération des milieux, émergence de nouvelles espèces, nouveaux comportements de la part du public, économies de gestion des sites) ;
- Expliquer et valoriser ces changements (communication, adhésion au projet, etc.) ;
- Relever les difficultés et points faibles rencontrés dans l'application de ce plan de gestion pour ensuite l'améliorer ou le réorienter ;
- Prendre en compte et/ou inscrire de nouveaux aménagements ou actions.

De manière transversale, des actions de communication devront être développées, dans la continuité de ce qui a déjà été initié par la municipalité, pour que la population soit en mesure de comprendre les nouveaux choix de gestion, les accepte et les partage.

1. SUIVRE LES MÉTHODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE : QUANTIFIER LES ACTIONS

Le suivi des pratiques par le calcul d'indicateurs aspire à mesurer les retombées des nouveaux modes de gestion dans le temps. Année après année, le but sera de réajuster les moyens humains et les besoins en matériels, de vérifier la pertinence des objectifs et de revalider l'appartenance des sites à une classe d'entretien. L'évaluation de la progression de la gestion différenciée à La Teste de Buch sera effectuée en suivant l'avancée des actions définies dans ce plan de gestion. Le tableau ci-dessous récapitule ces indicateurs de résultats :

- **NON** (correspondant à un usage ou une pratique qui n'est pas encore engagé ou mis en place) ;
- **OUI EN PARTIE** (correspondant à un usage ou une pratique qui commence à prendre de l'ampleur, mais n'est pas appliqué systématiquement) ;
- **OUI EN TOTALITÉ** (correspondant à un usage, ou une pratique, bien ancré dans la commune).

THÉMATIQUES	ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT		
		NON	OUI EN PARTIE	OUI EN TOTALITÉ
Générale	Mettre en place la gestion différenciée à La Teste de Buch			
	Intégrer le respect de l'environnement en amont de la conception d'un espace vert et de tous projet d'aménagement			
Mécaniser le désherbage	Laisser l'opportunité à un enherbement spontané de s'installer sur certains sites			
Protéger les sols et la biodiversité	Développer la tonte différenciée et la fauche tardive			
	Sur les endroits fauchés, maintenir des îlots non fauchés pour offrir des zones de refuge pour la faune			
Préserver la ressource en eau	Continuer à mettre en place un paillage systématique			
	Réduire l'arrosage et favoriser l'acceptation du jaunissement en ville d'ici 5 ans			
	Adapter l'arrosage à la pluviométrie et aux espèces			
	Récupérer les eaux pluviales sur certains sites			
Diversifier le fleurissement	Utiliser davantage de plantes vivaces et locales plus adaptées au climat			
	Réserver le fleurissement avec des espèces annuelles aux espaces fonctionnels de décor (code qualité 1)			
Gérer durablement les arbres	Prévoir des fosses de plantation suffisamment volumineuse dans les enclaves de voirie			
	Choisir des arbres ou arbustes dont la dimension correspond au lieu d'implantation			
	Réglementer l'abattage des arbres sur les propriétés privées			
	Préserver et régénérer les îlots boisés			
	Protéger les arbres pendant les phases de travaux communaux			
	Identifier les zones à forte valeur patrimoniale et établir un répertoire des arbres remarquables			
Lutter contre les plantes exotiques envahissantes	Initier dès 2022 un programme de suivi et de lutte contre les plantes exotiques envahissantes			
Communication	Communiquer et sensibiliser sur la démarche			

2. SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ

« La **biodiversité**, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. La biodiversité est au cœur de nos vies. Les milieux naturels et les espaces végétalisés dans les villes structurent nos paysages et améliorent notre cadre de vie, nous offrant autant de lieux pour se ressourcer, se promener, s'émerveiller... ».*

La biodiversité est une part importante du patrimoine des testérins et constitue le socle de la qualité de vie recherchée sur le Bassin d'Arcachon.

Cependant, évaluer efficacement une notion aussi riche est complexe. Ainsi, plusieurs indicateurs de biodiversité existent. Beaucoup ont été développés à différentes échelles, pour des territoires distincts (planète, ville, entreprise au sol d'une entreprise, etc.) et pour des objectifs variés (communication, aide à la décision, évaluation de performances environnementales, etc.).

La mixité des milieux présents sur le territoire de La Teste de Buch permet d'accueillir une biodiversité locale riche de sa diversité.

Le changement de pratiques pourra donner lieu à des inventaires pour mesurer l'évolution de la biodiversité locale dans les années à venir, notamment sur les sites où la gestion par les services communaux a évolué. Ce travail pourra être valorisé auprès des habitants, des scolaires, des aménageurs et professionnels des espaces verts et jardins afin de partager cette culture commune et de renforcer la conscience écologique de chacun.

3. COMMUNIQUER POUR FÉDÉRER

La communication sur les nouveaux modes de gestion des espaces communaux constitue l'un des piliers de la réussite de la gestion différenciée. En effet, cette mutation impose des changements de regards et d'habitudes, aussi bien pour ceux qui la mettent en œuvre que pour ceux qui l'observent.

Les perceptions de la nature, ainsi que les notions de « propre » et de « sale », sont très subjectives. Il est donc important de pouvoir expliquer au grand public les choix de gestion, surtout lorsque ceux-ci risquent de bouleverser l'image classique de la nature en ville. Pour ce faire, un travail de fond doit être réalisé auprès des habitants pour qu'ils intègrent cette représentation plus sauvage de la nature qui les entoure.

Plusieurs actions pour sensibiliser et éduquer ont déjà été mises en place par la commune de La Teste de Buch et le SIBA.



Sur le territoire du Bassin d'Arcachon, le SIBA, au titre de ses compétences, est positionné comme chef de file de la démarche « **zéro pesticide** ». Une vidéo de sensibilisation a été produite et un logo

commun, porteur de ce message, a été élaboré au sein de sa commission environnement et diffusé dans les communes (magazines, sites FB, etc.).

La presse locale a été mobilisée pour médiatiser cet engagement territorial. À cette occasion, le SIBA a présenté un **film** expliquant les principes fondateurs de la gestion différenciée et son objectif final : préserver les milieux et la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon¹.

Par ailleurs, le **site de la ville**, le **magazine municipal** et les **réseaux sociaux** seront des vecteurs essentiels de communication sur la gestion différenciée, l'évolution du paysage qui en découle et les bienfaits attendus. Régulièrement, des articles mettront en avant de nouveaux sites, afin de suivre leur évolution et l'impact des choix d'entretien sur la biodiversité locale. Le site internet de la ville accueillera une page dédiée à cette nouvelle gestion intégrant une explication de la démarche au travers notamment d'un reportage, du plan de gestion ainsi que les différents zonages d'entretien.

Les changements de gestion peuvent générer des incompréhensions chez les administrés. Lors de la mise en œuvre de nouvelles pratiques sur certains sites sensibles, des **panneaux pédagogiques** seront implantés afin d'expliquer les différentes formes de gestion et les techniques d'entretien choisies par la commune (fauche tardive, régénération de la forêt, enherbement naturel, etc.), ainsi que les bénéfices attendus. Ces panneaux intégreront un QR code qui fera le lien vers les informations disponibles sur le site internet de la ville.

Cette nouvelle gestion pourra être expliquée à la population lors de **manifestations événementielles** notamment autour de thématiques comme le développement durable et présentée lors des comités de quartier. Des cartes postales sur la gestion différenciée, intégrant un QR code vers le site internet de la ville, pourront également être mises en accès pour la population dans différents lieux stratégiques (Hôtel de ville, maison de quartier, etc.).

Enfin, la **sensibilisation des plus jeunes** au travers d'interventions dans les écoles, sera une étape pédagogique fondamentale pour faire évoluer les regards sur le paysage urbain.

* source www.ecologie.gouv.fr

¹ <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualité-de-l-eau/zero-pesticide>



CONCLUSION

À l'instar de tout écosystème, la nature urbaine offre des biens et services et constitue le refuge d'une biodiversité riche et souvent insoupçonnée. Elle participe en particulier au bien-être des individus et à la régulation des risques et nuisances comme la mauvaise qualité de l'air et les épisodes caniculaires en réduisant notamment les îlots de chaleur. La protection de la biodiversité en ville et la restauration de la trame verte sont au centre des préoccupations pour les institutions.

La municipalité et ses services s'engagent depuis plusieurs années à préserver non seulement le cadre de vie des habitants de La Teste de Buch mais aussi à garantir la qualité des ressources naturelles, du paysage et de la biodiversité communale locale.

Basée sur le principe du « zéro pesticide », la gestion différenciée propose ainsi des solutions de gestion adaptées à chaque espace vert communal. Cette méthodologie intègre des objectifs environnementaux, sociaux, économiques et culturels ambitieux.

Ce plan de gestion différenciée **formalise les démarches déjà entreprises par la commune et définit les nouveaux choix de gestion des espaces verts** sur des thématiques comme la mécanisation du désherbage, la diversification du fleurissement, la gestion de la ressource en eau, la gestion durable des arbres et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Une veille permettra par ailleurs de continuer à améliorer les pratiques au fur et à mesure des solutions qui pourront être proposées.

Ce document constitue une feuille de route nécessaire pour répondre à la fois à l'évolution de la législation et à une volonté politique locale ambitieuse sur la préservation de l'environnement de la commune.

Sa mise en œuvre nécessite un important volet de sensibilisation auprès de la population pour expliquer la démarche, faire adhérer les habitants à cette nouvelle gestion et au changement des paysages urbains qu'elle induit. L'objectif à terme est de les amener à employer ces méthodes sur leurs espaces privés.

BIBLIOGRAPHIE

- Auby I., Bocquené G., Quiniou F., Dréno J.P., 2007. **État de la contamination du Bassin d’Arcachon par les insecticides et les herbicides sur la période 2005-2006. Impact environnemental.** Rapport Ifremer, 108 p. <http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/2398>
- Auby I., Bost C.A., Budzinski H., Dalloyau S., Desternes A., Belles A., Trut G., Plus M., Pere C., Couzi L., Feigne C., Steinmetz J., 2011. **Régression des herbiers de zostères dans le Bassin d’Arcachon : état des lieux et recherche des causes.** Rapport Ifremer, 195 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16507>
- Auby I., Maurer D., 2004. **Étude de la reproduction de l’huître creuse dans le Bassin d’Arcachon.** Rapport Ifremer, 203 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00040/15145>
- Bouchet J. M., Deltreil J. P., Manaud F., Maurer D., Trut G., 1997. **Étude intégrée du Bassin d’Arcachon.** <https://archimer.ifremer.fr/doc/00081/19254>
- Budzinski H., Tapie N., Belles A., 2011. **Réseau Pesticides Bassin d’Arcachon Action 2 : Quantification de la présence. Résultats des analyses chimiques sur prélèvements ponctuels 2010.** Rapport Université Bordeaux 1, 15 p.
- Caillon A., Caze G., Pradel C., 2012. **Plantes exotiques envahissantes : une menace pour la biodiversité... ensemble agissons !** CBNSA, 20 p.
- Gamain P., 2016. **Impact des polluants et du changement climatique sur les capacités de reproduction et le développement embryonnaire de l’huître creuse Crassostrea gigas dans le Bassin d’Arcachon.** Milieux et Changements globaux. Thèse, Université de Bordeaux.
- Jault F., Divo A., 2013. **Traité d’écopaysage. Gestion écologique des parcs, jardins, et paysages.** Production de biodiversité. 214 p.
- Office National des Forêts, 2014. **La forêt dunaire, l’Homme et la ville : guide de gestion durable des boisements urbains et périurbains du littoral aquitain.** 92 p.
- Plus M., Maurer D., Stanisiere J. Y., Dumas F., 2006. **Caractérisation des composantes hydrodynamiques d’une lagune mésotidale, le Bassin d’Arcachon.** Rapport Ifremer, 54 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/2352>
- REPAR, 2012. **Étude sur les pratiques phytosanitaires sur les bassins versants alimentant le Bassin d’Arcachon – Annexe : Enquête auprès des communes (Zones Non Agricoles).** Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon, 12 p.

SITOGRAPHIE

- **CENTRE DE RESSOURCE ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES** [2021].
Disponible sur : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>
- **COMPAMED ZNA** (COMPARAISON DES MÉTHODES DE DÉSHÉBAGE UTILISÉES EN ZONES NON AGRICOLES) [2021].
Disponible sur : <http://www.compamed.fr>
- **GUIDE TECHNIQUE** [2020].
Disponible sur : <http://www.biodiversitéetbati.fr/sommaire2.htm>
- **INSTITUT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUE** [2020].
Disponible sur : <http://www.itab.asso.fr/index.php>
- **INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL** [2021].
Disponible sur : <http://inpn.mnhn.fr/informations/biodiversité/definition>
- **LA TESTE DE BUCH** [2021].
Disponible sur : <https://www.latestedebuch.fr>
- **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** [2021].
Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr>
- **RECHERCHES SUR LE « ZÉRO PHYTO » ET LES ALTERNATIVES AU DÉSHÉBAGE CHIMIQUE** [2021].
Disponible sur : <http://www.plante-et-cite.fr>
<https://www.ecophyto-pro.fr>
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'ARCACHON** [2021].
Disponible sur : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr>

LEXIQUE

A

Amendement : moyen d'améliorer la terre sur le plan physique (structure). Il ne faut pas confondre avec un apport d'engrais. Du fumier, de la tourbe, du terreau, du sable, parfois de la chaux peuvent être utilisés.

B

Biodiversité : terme désignant la variété et la diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) occupant un milieu.

G

Gestion différenciée : gestion du patrimoine qui consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

H

Horticole : se dit d'une plante sélectionnée pour son aspect esthétique. Ces variétés peuvent avoir été obtenues à partir d'espèces locales, à travers des sélections successives, et sont souvent le résultat de croisements génétiques.

M

Mulchage et paillage : opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques, mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes. On distingue le paillage horticole (coco, lin, cacao, etc.) du mulchage effectué avec un broyat de déchets verts.

P

Produit phytosanitaire ou phytopharmaceutique : préparation destinée à protéger les végétaux et les produits de culture. Ces produits font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est destinée à protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action, exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (dans la mesure où il ne s'agit pas de substances nutritives), assurer la conservation des produits végétaux, détruire les végétaux indésirables, et freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux.

PHOTOTHÈQUE

Photo édito : La Teste de Buch

Photo page 6, 11 et 56 (Île aux oiseaux et Banc d'Arguin) : siba-bassin-arcachon.fr

Photo page 70 (industries et commerces) : Pascal Lebraud, La Teste de Buch

Autres photos du document : Magali Lucia, SIBA, 2021-22

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'identité du Bassin d'Arcachon [P.62](#)

Annexe 2 : Fiche sur les produits phytopharmaceutiques [P.64](#)

Annexe 3 : Fiche REMPARE [P.66](#)

Annexe 4 : Classification de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France [P.67](#)

Annexe 5 : Inventaire du matériel disponible en 2022 [P.74](#)

Annexe 6 : Liste des sites arrosés en 2021 [P.77](#)

Annexe 7 : Entretien des Prés salés [P.78](#)

Annexe 8 : Exemples de fiches techniques sites [P.80](#)

FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN D'ARCACHON

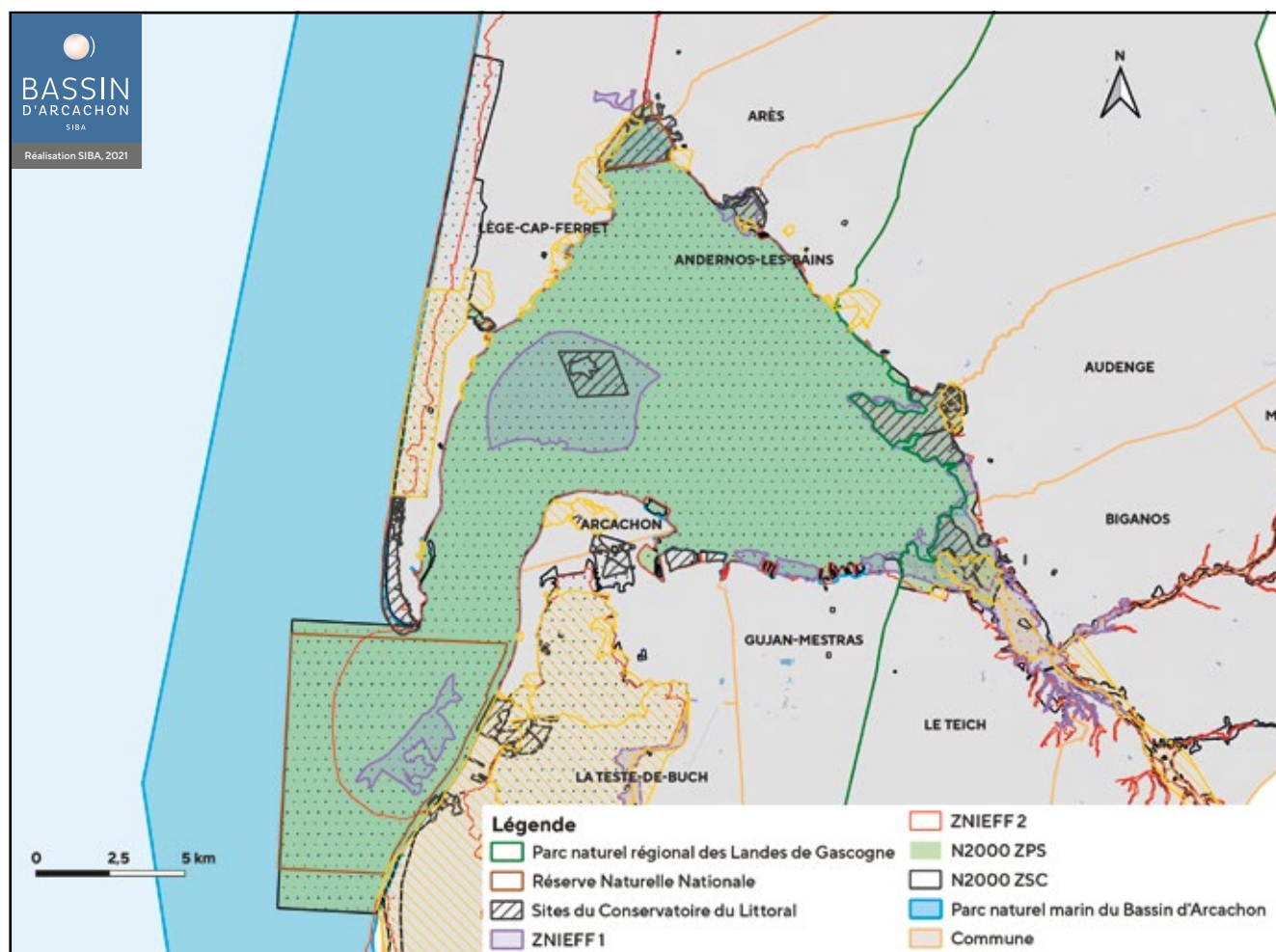
Le Bassin d'Arcachon présente un patrimoine naturel, paysager et culturel extraordinaire. Il est le support de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs, facteur d'attractivité.

Ses divers habitats assurent des fonctions écologiques essentielles : zones de reproduction, de nourricerie, de reposoir, productions biologiques, drainage des eaux, piège à sédiments, recyclage de la matière, etc. Le Bassin représente également un lieu de passage qui permet à de nombreuses espèces de réaliser leur cycle de vie en mer.

Pour le préserver, différents outils de protection ont été mis en place :

- Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, d'une superficie de 315 000 hectares, incluant le principal affluent du Bassin : la Leyre ;
- La Réserve ornithologique du Teich, d'une superficie de 120 hectares, accueillant près de 263 espèces d'oiseaux sauvages ;
- Deux Réserves Naturelles Nationales : celle du Banc d'Arguin (1972), créée pour protéger notamment la colonie de sternes caugek, et celle des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret (1983) de 200 hectares ;
- Le Conservatoire du Littoral qui a acquis près de 10 % du rivage : les dunes du Cap Ferret, la dune du Pilat, la conche de Saint Brice (sur Andernos-les-Bains), les quatre Prés salés d'Arès, les Réservoirs de Piraillan, l'île aux oiseaux, le domaine de Certes (Audenge), le domaine de Graveyron (Lanton), l'île de Malprat (Biganos), le Port des Tuiles (Biganos) et le domaine de Fleury (Le Teich) ;
- Plusieurs Espaces Naturels Sensibles de la Gironde ;
- Deux sites Natura 2000 : FR7200679 - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret et FR7212018 - Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin ;
- Le Grand Site de la dune du Pilat, l'île aux Oiseaux et le domaine de Graveyron sont les trois Grands Sites classés du Bassin d'Arcachon. Le classement d'un site est une protection forte au niveau national, ce qui n'exclut ni sa gestion ni sa valorisation ;
- Plusieurs ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) donc les ZNIEFF Bassin d'Arcachon, Île aux oiseaux, Banc d'Arguin, Prés salés de la côte sud du Bassin d'Arcachon, etc. ;
- Divers outils, notamment d'urbanisme, exercent également une influence sur la protection des espaces naturels. La loi du 3 janvier 1986 sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, les Plans de Prévention des Risques (PPR), le SCOT, les trois SAGE : Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, Étangs littoraux Born et Buch et Lacs Médocains et le SAGE Nappes profondes de Gironde.

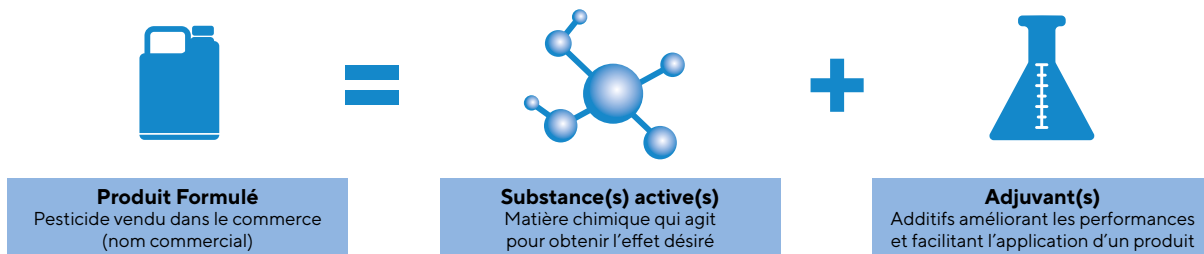
Le dernier outil en date est la création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (2014) qui couvre 435 km² d'espace marin. Il s'étend sur la totalité du domaine public maritime à l'intérieur du Bassin. Au large, vers l'ouest, le parc comprend l'ouvert du Bassin et va jusqu'aux trois milles nautiques. Le parc a pour objectif la connaissance et protection du milieu marin ainsi que le développement durable des activités maritimes, en concertation avec les différents acteurs du territoire.



Le Bassin d'Arcachon est une lagune semi-fermée soumise à d'importants échanges d'eau avec l'océan : en moyenne 400 millions de m³ rentrent et sortent au cours d'un cycle de marée (Plus et al., 2006). Toutefois, du fait de l'étroitesse de son embouchure, le temps de renouvellement de ses eaux est assez long : entre 13 et 18 jours (en fonction des vents et du débit des rivières). Le Bassin est également soumis à des suppléments d'eau douce depuis ses tributaires estimés à environ 3,45 millions de m³ par jour (Bouchet et al., 1997). La Leyre en particulier est responsable de 4/5^{ème} des apports. Le reste est véhiculé par les pluies à hauteur de 13 % et la nappe phréatique pour environ 8 % (Gamain, 2016). Ces apports multiples rendent le Bassin d'Arcachon particulièrement vulnérable aux rejets liés aux activités humaines présentes sur le plan d'eau et au niveau des bassins versants.

FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Les produits phytopharmaceutiques sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie de la famille des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire.



De façon générale, la substance active d'un produit phytopharmaceutique doit toujours être approuvée au niveau européen. Le produit composé de cette substance doit par la suite être autorisé au niveau national par la délivrance d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Par exemple en 2017, le glyphosate a obtenu son AMM en France **seulement pour les trois prochaines années**, à la suite de l'autorisation donnée à sa substance active par l'Union européenne pour cinq ans. Il reste ainsi toujours possible pour un pays d'interdire une matière active autorisée en Europe

Quels sont les produits phytopharmaceutiques interdits ?

Tous les produits phytopharmaceutiques sont interdits à l'exception :

- Des produits de biocontrôle ;
- Des produits utilisables en agriculture biologique ;
- Des produits à faible risque, lorsqu'ils bénéficient d'une AMM nationale pour un usage dans les jardins, espaces verts ou infrastructures.

Le règlement européen définit l'approbation, la mise sur le marché des substances actives selon leurs dangers et origines. Au niveau national, la France autorise la mise sur le marché et sous-catégorise les substances autorisées : les substances de base, les produits à faible risque, les produits de biocontrôle, les produits autorisés en agriculture biologique et les autres produits phytopharmaceutiques chimiques de synthèse.

Qu'est-ce qu'une substance de base ?

Les substances de base sont des substances principalement non utilisées comme des produits phytopharmaceutiques, mais qui sont utiles pour la protection des végétaux. Ces substances ne sont pas

préoccupantes (sans effet néfaste sur la santé humaine, animale ou l'environnement) et leur destination principale n'est pas d'être utilisée à des fins phytosanitaires. Elles ne nécessitent pas d'AMM, mais doivent être réservées à un usage précis.

Qu'est-ce qu'un produit à faible risque ?

Un produit à faible risque est catégorisé en tant que tel car ses substances actives ne sont ni cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, ne font pas des produits chimiques sensibilisants, toxiques, explosifs, corrosifs, persistants, réputés perturbateurs endocriniens, à effets neurotoxiques ou immunotoxiques.

Qu'est-ce qu'un produit de biocontrôle ?

Les produits de biocontrôle sont définis à l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime comme *des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures*. Ils comprennent les macroorganismes (qui ne sont pas considérés comme phytosanitaires), les produits phytopharmaceutiques

renfermant des microorganismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et des substances naturelles (origine végétale, animale ou minérale). Le biocontrôle peut être à la fois un produit d'origine naturelle ou de synthèse. Il nécessite une AMM pour pouvoir être utilisé.

Qu'est-ce qu'un produit utilisable en agriculture biologique ?

Ces produits sont autorisés en production biologique pour lutter contre les ravageurs et les maladies. Ils ont besoin d'une AMM et sont inscrits sur une liste officielle des substances autorisées sur un règlement européen.

Qu'est-ce qu'un produit biocide ?

Un produit biocide ne constitue pas un produit phytopharmaceutique. Il est destiné à lutter contre les organismes nuisibles à la santé humaine ou animale ou à protéger les matériaux naturels ou manufacturés (ex : insecticide contre les termites). Ce sont des produits aussi soumis à une AMM biocide en France. Pour être utilisés, certains produits nécessitent l'obtention du Certibiocide.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION VIS-À-VIS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES	
Réglementation	Produits exemptés
Interdiction de publicité commerciale, sauf dans les points de distribution et la presse réservés à des utilisateurs professionnels	Produits de biocontrôle Substances de base
Interdiction d'accès en libre-service à des utilisateurs non professionnels	
Taxe sur les produits phytosanitaires bénéficiant d'une AMM ou permis commerce parallèle	Produits de biocontrôle
Détention d'un agrément pour l'application en prestation de services	Produits de biocontrôle
Interdiction aux personnes publiques d'utiliser pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries, promenades	Produits de biocontrôle Produits à faible risque Produits utilisables en agriculture biologique
À partir du 01/01/2019 Interdiction de vente, d'utilisation et de détention à usage non professionnel	
Interdiction d'utilisation dans les lieux habituellement fréquentés par les enfants Obligation de mesures de protection pour l'utilisation à proximité des lieux habituellement fréquentés par les enfants et autres personnes vulnérables	Produits à faible risque (déterminés par le Ministère)
À partir du 01/07/2022 Interdiction d'utilisation dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif, dont les propriétés privées à usage d'habitation, les hôtels et auberges collectives, les cimetières et columbariums, les jardins familiaux, les parcs d'attractions, les maisons d'assistants maternels, les aérodromes, les équipements sportifs à l'exclusion des terrains de grands jeux, des pistes d'hippodromes et des terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs. L'interdiction d'utilisation sur ces équipements sportifs ne prendra effet qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2025 avec des dérogations possibles après cette date si « aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles ».	Produits de biocontrôle Produits à faible risque Produits utilisables en agriculture biologique

NB : L'expression « préparations naturelles peu préoccupantes » (PNPP) est apparue en 2006. On distingue les macérations, les décoctions, les infusions et les purins par leur mode de fabrication. Le but est toujours le même : extraire les principes actifs des plantes sauvages aux propriétés intéressantes. Elles sont uniquement composées de substances de base.

Depuis le 26 novembre 2015, afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, tout utilisateur ou distributeur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles (agriculteur, forestier, agent des collectivités territoriales notamment) doit posséder un certificat individuel professionnel. Le **certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)** est délivré par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Valable cinq ans, il peut s'obtenir :

- après un questionnaire à choix multiples,
- après une formation dans un organisme agréé suivi d'un test,
- par validation d'un diplôme obtenu dans les cinq ans précédant la demande.

Ainsi, 90 % des agents espaces verts disposent de cette certification pour, par exemple, avoir la capacité de palier les éventuelles maladies sur les terrains de sport en utilisant en dernier recours un traitement curatif (pas d'interdiction par la loi sur certains équipements sportifs jusqu'en 2025 si les conditions d'application sont respectées).

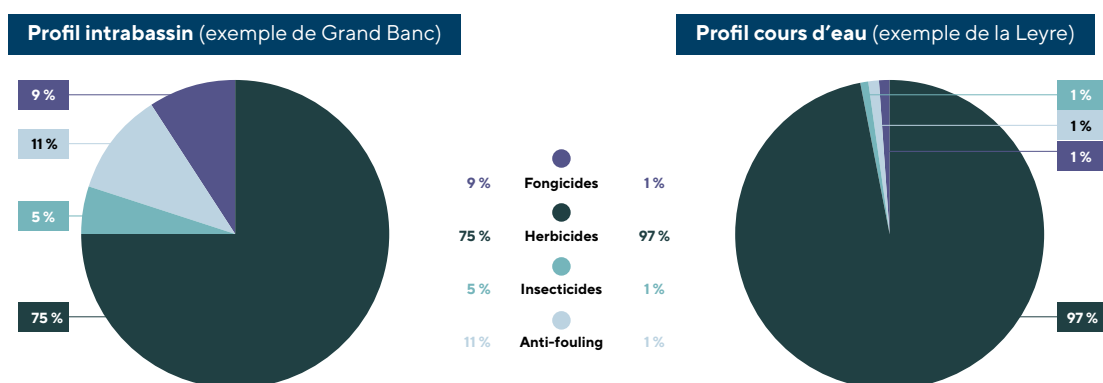
Depuis 2013, un certificat pour l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels, ou Certibiocide, a été créé afin de permettre une utilisation plus sécurisée et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées. Ce certificat, obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015, s'obtient après une formation de trois jours auprès d'un organisme habilité. La formation peut être réduite à une journée pour les personnes déjà titulaires d'un Certiphyto. Il est délivré par le Ministère en charge de l'environnement et est valable pour une durée de cinq ans. Le SIBA a organisé et financé les premières sessions de formation pour les agents concernés des communes membres du Syndicat.

FICHE REMPAR

Les enjeux et les défis de la pollution par les pesticides ont motivé la création du Réseau REMPAR (Réseau Micropolluants, Macropolluants et Microorganismes du Bassin d'Arcachon). Ce réseau regroupe en son sein des organismes-clefs scientifiques et gestionnaires, tous experts dans le domaine de l'environnement aquatique, qui se sont fédérés afin d'établir une veille active autour de la qualité des eaux. Leur objectif est de sensibiliser à terme l'ensemble du territoire à la préservation de cette ressource. Les principales actions du réseau visent à :

-  Connaître les usages sur le territoire et ses bassins versants ;
-  Quantifier la présence des pesticides, métaux, filtres UV, microorganismes et nutriments dans les eaux ;
-  Comprendre les effets sur l'écosystème aquatique ;
-  Susciter et accompagner les évolutions ;
-  Partager les informations.

Le réseau se propose de cartographier et d'analyser la présence de molécules, par exemple de type pesticide, à la fois dans les eaux marines et les cours d'eau, comme peut être observé ci-dessous :



L'analyse du « cocktail » de molécules retrouvées au niveau de chacun des points de prélèvement a permis de tracer le « profil » pesticides des eaux.

Dans les eaux marines, les deux tiers des pesticides retrouvés sont des herbicides. Des insecticides, fongicides et antifoulings sont également détectés.

Dans les cours d'eau, une très large proportion d'herbicides est observée. Les molécules en elles-mêmes peuvent varier en fonction des activités présentes sur les bassins versants (cours d'eau plutôt agricole ou plutôt urbain, etc.).

La forte présence de métolachlore et de ses métabolites dans les tributaires et l'intrabassin ont permis d'identifier l'agriculture comme la source principale de pesticides dans le Bassin d'Arcachon. La variété des molécules

identifiées montre la multiplicité des sources. L'expérience acquise par le réseau REMPAR indique que chaque usage marque le milieu naturel aquatique récepteur à des niveaux variables et souligne que l'interprétation des évolutions peut être complexe.

Le SIBA communique sur ces empreintes et accompagne les usagers dans des actions de réduction à la source. C'est le cas d'agriculteurs très investis au sein du réseau pour améliorer leurs pratiques, mais aussi des communes qui ont affirmé l'objectif de zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts.

Plus largement, le SIBA mène des recherches sur l'ensemble des composés présentant un enjeu pour les

milieux, tels que les HAP, les biocides et les bactéries sur lesquels des programmes sont développés : étude sur les sources potentielles de HAP sur le territoire et apport au plan d'eau, projet sur le Bâti Résidentiel et son Influence sur la Qualité des Eaux (BRIQUE), accompagnement de programmes de recherche de l'Université de Bordeaux sur les plastiques dans les eaux ou encore projet de détection des sources de contamination fécale (BACTRAC).

Le SIBA dispose d'une bibliothèque environnementale rassemblant l'ensemble des rapports et d'une plateforme d'accès aux données brutes dénommée « ENKI »¹

¹ <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/index.php/qualité-de-l-eau>.

CLASSIFICATION DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE

L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) propose une typologie pour différencier les « types » d'espaces verts en **13 classes** allant du parc jusqu'aux arbres d'alignement. Cette typologie a été adaptée au contexte local en définissant un nombre inférieur de typologies (12 typologies) répondant mieux aux espaces verts rencontrés sur la commune :

- 1 **Parcs et squares** : espaces supports de loisirs ou d'ornements (mobiliers urbains, aire de jeux pour enfants, etc.) nécessitant de l'entretien.
- 2 **Accompagnements de voies** : sites aménagés comme des îlots directionnels jardinés aux lisières de voiries à entretenir (pistes cyclables, routes, sentiers, etc.).
- 3 **Accompagnements de bâtiments publics** : espaces verts valorisant les bâtiments communaux.
- 4 **Accompagnements d'habitations** : sites à boisement et lisières de contact avec les habitations (placettes), contre-allée et allée verte dans les lotissements.
- 5 **Industries et commerces** : sites fonctionnels des zones d'activités et des commerces hors bourg.
- 6 **Établissement sociaux et éducatifs** : espaces verts attenants ou à l'intérieur des établissements sociaux et éducatifs.
- 7 **Sport** : zones à vocation sportive et terrains de sport.
- 8 **Cimetières** : zones de recueillement.
- 9 **Campings municipaux**
- 10 **Jardins partagés** : jardins de quartier construits par l'équipe municipale.
- 11 **Espaces forestiers** : pare-feu et parcelles forestières communales.
- 12 **Espaces naturels** : espaces naturels reconnus et d'intérêt remarquable par la commune

L'état des lieux a abouti à une caractérisation des sites et de leurs enjeux sur la commune de La Teste de Buch, elle-même basée sur leur gestion en 2021 et sur la classification AITF des espaces verts (voir ci-dessus).

NB : La cartographie AITF de ce plan de gestion, référençant les sites entretenus pas la commune, répertorie également les trottoirs/accotements enherbés non compris dans la classe « accompagnements de voies ».

AITF 1	PARCS ET SQUARES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté surtout en été
Image du site	Agrément récréatif
Proximité littoral / craste / cours d'eau	Proximité littoral / craste / ruisseau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel Tonte tous les 15 jours à 1 fois/mois
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage printemps - été ou en cas de sécheresse pour les arbres
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux, aire de jeux, etc.)
Perspective d'évolution du site	Économie d'eau grâce à la plantation de plus de vivaces
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux esthétiques et de développement durable
Exemples de sites	Parc Jean Hameau, square Élisabeth Sentuc



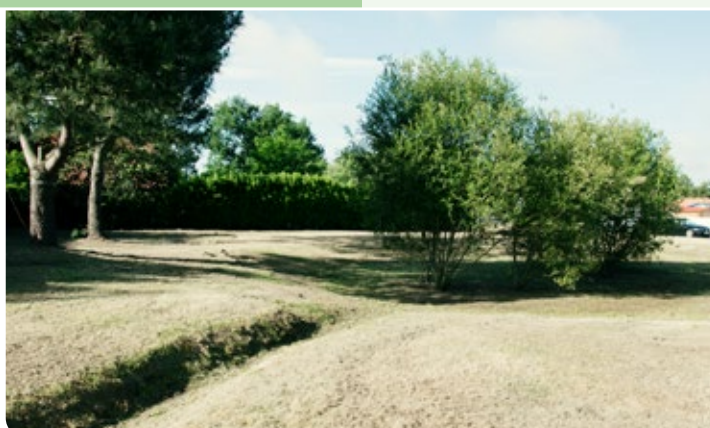
AITF 2	ACCOMPAGNEMENTS DE VOIES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté
Image du site	Soignée
Proximité littoral / craste / cours d'eau	Proximité littoral / craste / cours d'eau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage 1 fois/semaine à 1 fois/mois Débroussaillage et tonte régulière
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage printemps - été
Bâti / mobilier	
Perspective d'évolution du site	Intégration forte dans le paysage environnant, sécuriser les bandes et pistes cyclables
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux de retour à la biodiversité locale, sécurité
Exemples de sites	Îlots directionnels, lisières de voiries



AITF 3	BÂTIMENTS PUBLICS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
Proximité littoral / craste / cours d'eau	
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage 1 fois/semaine à 1 fois/mois Débroussaillage et tonte régulière
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage printemps - été
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux, etc.)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations au maximum, fleurissement plus durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de sites	Mairies, Église



AITF 4	ACCOMPAGNEMENTS D'HABITATIONS
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté
Image du site	Classique
Proximité littoral / craste / cours d'eau	Proximité littoral / craste / cours d'eau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Pas de fleurissement
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte / débroussaillage variée selon les sites
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, luminaires)
Perspective d'évolution du site	Sensibiliser à la gestion durable, réduire et retarder la tonte au maximum ou créer des îlots en fauchage tardif
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux de retour à la biodiversité « ordinaire » et locale, gain de temps/ financier sur la tonte car augmentation des surfaces à gérer, sécurité
Exemples de sites	Les placettes des lotissements et les coupures d'urbanisation (chemins)



AITF 5	INDUSTRIES ET COMMERCES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté
Image du site	Classique
Proximité littoral / craste / cours d'eau	Proximité craste / cours d'eau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Pas de fleurissement
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte variée selon les besoins
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	
Perspective d'évolution du site	Sensibiliser à la gestion durable, réduire et retarder la tonte au maximum, protéger les bords de cours d'eau
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux de retour à la biodiversité « ordinaire » et locale, sécurité
Exemples de site	Chemin le long de la craste de Nezer



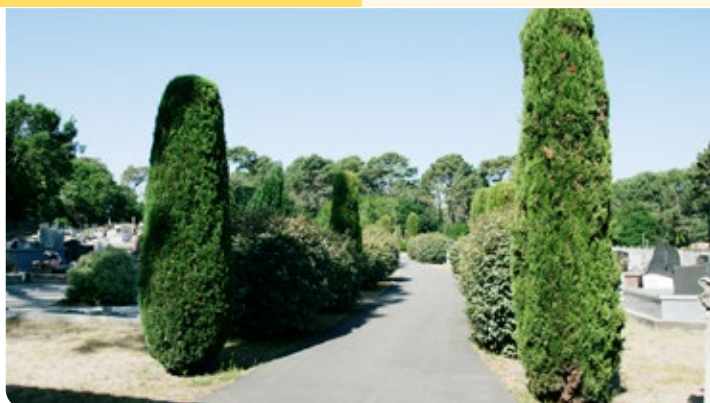
AITF 6	ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
Proximité littoral / craste / cours d'eau	Proximité littoral / craste
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel Tonte : fréquence variée selon les sites
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage régulier
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, jeux pour enfants)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations au maximum, fleurissement plus durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de sites	Écoles, médiathèque, Théâtre Cravey



AITF 7	SPORT
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public (licenciés sportifs)
Image du site	Très soignée
Proximité littoral / craste / / cours d'eau	Proximité craste / cours d'eau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Haies, arbustes Présence de bruyère du Portugal, espèce protégée
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte 2 fois par semaine avec export toute l'année Fauçonne des abords du terrain 3 fois /an à 1 fois/mois selon les zones Engrais organiques et chimiques
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage journalier d'avril à fin octobre
Bâti / mobilier	Vestiaire, abris joueurs, local technique, buvette, etc.
Perspective d'évolution du site	Évolution des techniques culturales pour diminuer, voire stopper, les engrais chimiques
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeu d'allier utilisation intensive et gestion raisonnée
Exemples de sites	Terrains de sport (stade du Clavier, plaine des sports Gilbert Moga)



AITF 8	CIMETIÈRES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
Proximité littoral / craste / / cours d'eau	Proximité littoral / craste
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Haie, arbuste, vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel 1 fois par semaine Taille 1 fois par an
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage des zones végétalisées tous les 4-5 jours en période de grosse chaleur
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (poubelles, etc.)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations au maximum, enherbement naturel et mise en place de couvre-sol
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de sites	Cimetières Cazaux et La Teste de Buch



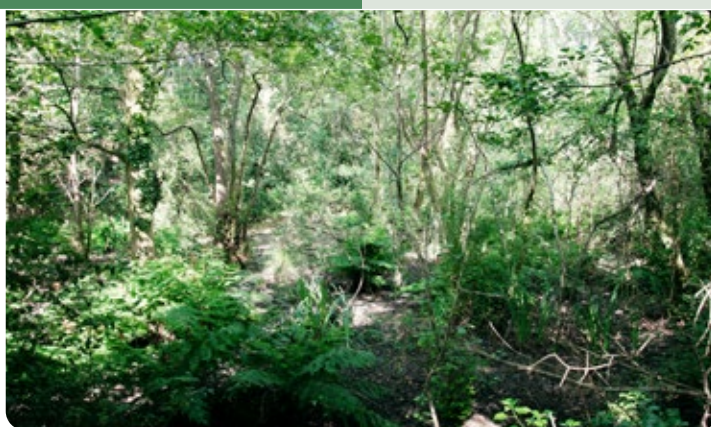
AITF 9	CAMPINGS MUNICIPAUX
Fréquentation du site / profil	Fréquenté par le public surtout en haute saison
Image du site	Soignée à naturelle derrière l'aire de camping-cars
Proximité littoral / craste // cours d'eau	Proximité littoral / craste
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Arbres, arbustes
Techniques utilisées pour l'entretien	Fauche 1 fois par an
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain
Perspective d'évolution du site	Intégration forte dans le paysage environnant, sécuriser les bandes et piste cyclable derrière le camping
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux de retour à la biodiversité locale, praticabilité, sécurité
Exemples de sites	Zone derrière camping Cazaux



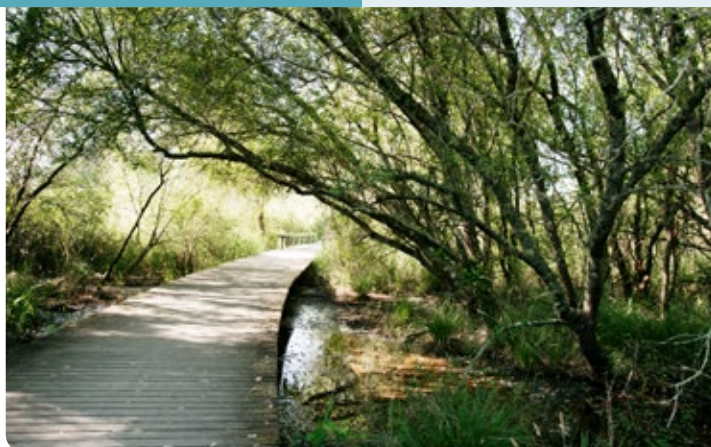
AITF 10	JARDINS PARTAGÉS
Fréquentation du site / profil	Fréquenté
Image du site	Soigné
Proximité littoral / craste // cours d'eau	Proximité craste
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Verger avec arbres fruitiers et plantes type fraisiers
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte 1 fois toutes les 2 semaines Désherbage manuel 1 fois toutes les 3 semaines
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage avril à fin octobre tous les jours
Bâti / mobilier	Carrés potagers, bancs, poubelle
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations, sensibiliser à la gestion durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux esthétiques, sociétal et de développement durable
Exemples de sites	Verger La Teste de Buch



AITF 11	ESPACES FORESTIERS
Fréquentation du site / profil	Forêt communale fréquentée par le public
Image du site	Naturelle
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité de crastes, cours d'eau et littoral
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Semis et arbres d'essences locales (pins, chênes)
Techniques utilisées pour l'entretien	Pas d'intervention sauf élagage si besoins sur certains sites ou Fauche mensuelle (avril à octobre) à annuelle sur d'autres sites (traitement adapté à l'espace)
Consommation d'eau / d'énergie	Pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (poubelles, tables, etc.)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations écologiques au maximum, gestion durable de la forêt
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère forts et de développement durable
Exemples de sites	Parcelles forestières (Corniche, zone boisée Plaine Gilbert Moga, etc.)



AITF 12	ESPACES NATURELS
Fréquentation du site / profil	Fréquenté par le public
Image du site	Naturelle
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité de crastes, cours d'eau et littoral
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Arbres et arbustes d'essences locales, prés salés, etc.
Techniques utilisées pour l'entretien	Plan de gestion pouvant être spécifique à chaque site
Consommation d'eau / d'énergie	Pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (poubelles, tables, etc.)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations écologiques au maximum, gestion durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère forts et développement durable
Exemples de sites	Zones humides (noues, etc.), Prés salés



INVENTAIRE DU MATÉRIEL DISPONIBLE EN 2022

ÉQUIPE JARDINS		
Nom du matériel	État	Année
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2013
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2014
Débroussailleuse Sthil FS 260 CE	Bon	2017
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2012
Harnais débroussailleuse Sthil	4 unités	
Souffleur Sthil BG 66D	Bon	2017
Souffleur Sthil BG 66D	Neuf	2020
Souffleur Sthil BG 86D	Neuf	2021
Souffleur Sthil BG 86D	Neuf	2021
Taille haie Sthil HS 81 R 600	Bon	2013
Taille haie sur perche Sthil HL 95	Bon	2011
Taille haie Sthil HS 81 R	Bon	2010
Taille haie Sthil HS 82 R 600	Bon	2014
Taille haie Sthil HS 82 R 600	Neuf	2019
Taille haie sur perche Husqvarna 325HE4	Bon	2017
Taille haie Sthil HS 82 R 600	Neuf	2021
Motoculteur Honda F220	Bon	2006
Scarificateur PBFS 400	Bon	2001
Motobineuse à bras	Bon	2011
Motopompe jard 7H OHV	Neuf	2019
Tondeuse Honda HRH 536	Bon	2016
Tondeuse Honda HRH 536 HXE	Bon	2014
Tondeuse Honda HRH 536 HXE	Bon	2018
Tondeuse Honda HRH 537 C2HYEA	Neuf	2021
Tondeuse Honda HRH 476 VYEA	Neuf	2021
Tondeuse Honda HRX 426 SDEA	Bon	2017
Tracteur ISEKI	Neuf	2020
Camionnette Kangoo	Bon	2001
Camionnette Kangoo	Moyen	2000
Camion Benne Renault Master	Bon	2011
Camion Benne Iveko	Bon	2016
Camion benne master	Neuf	2019
Victoria Gladiator	Bon	2016
Victoria Gladiator	Bon	2016
Remorque Satellite	Bon	1999
Remorque Lider	Bon	2006
Remorque Lider	Neuf	2021

ÉQUIPE SPORT		
Nom du matériel	État	Année
Souffleur Sthil BR550	Moyen	2011
Souffleur Sthil BR550	Neuf	2021
Taille haie Sthil HS 81R	Moyen	2011
Taille haie Sthil HS 81R	Moyen	2005
Débroussailleuse Sthil FS 400	Moyen	?
Débroussailleuse Sthil FS 450	Moyen	?
Débroussailleuse Sthil FS 400	Moyen	?
Débroussailleuse Sthil FS 410	Moyen	2014
Harnais débroussailleuse Sthil	4 unités	
Tondeuse Honda HRH 536 HXE	Moyen	2001
Tondeuse DOLMAR PM 5365	Bon	2009
Tronçonneuse Sthil MS 291	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 391	Neuf	2021
Tracteur Ransomes 2130	Bon	2009
Tracteur John Deere 4049 M	Neuf	2018
Tracteur John Deere 1036R	Neuf	2019
Tracteur Grillo fd 200	Neuf	2021
Tracteur Etesia H124D	Mauvais	2006
Broyeur Agrimaster KN 150	Moyen	2014
Défeuteur Panther 1600	Bon	2012
Aérateur Majar 180c1	Bon	2012
Pulvérisateur Blanchard P300	Bon	2012
Sableuse Majar	Mauvais	2000
Bac François FL600H	Bon	2017
Bac François FL600H	Neuf	2019
Compresseur 100 litres	Neuf	2020
Rouleau gazon	Mauvais	1990
Poste à soudure	Moyen	2005
Machine peinture stade	Mauvais	2004
Machine peinture stade	Mauvais	2006
Machine peinture stade	Moyen	2014
Camionnette Kangoo	Bon	2011
Camion Benne Boxer	Neuf	2019
Cuve gasoil titan	Bon	2007
Remorque Lidder	Neuf	2021
Remorque Lidder	Moyen	2007

ANNEXE 5

ÉQUIPE FORET		
Nom du matériel	État	Année
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2008
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2103
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Neuf	2021
Débroussailleuse Sthil FS 450	Bon	2006
Débroussailleuse Sthil FS 450	Bon	2006
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2003
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2001
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2011
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2013
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2017
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2019
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2021
Débroussailleuse Zenoah BCZ 4505	Bon	2009
Harnais débroussailleuse Sthil	9 unités	
Tronçonneuse Sthil MS 661	Neuf	2021
Tronçonneuse Sthil MS 660	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 660	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 461	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 461	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 461	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 201T	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 201T	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 201T	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 201T	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 201 T	Bon	2017
Tronçonneuse Sthil MS 201 T	Neuf	2019
Tronçonneuse Sthil MS 201 T	Neuf	2020
Tronçonneuse Sthil MS 201 T	Neuf	2020
Tronçonneuse Sthil MS 201 T	Neuf	2021
Élagueuse HT 103	Neuf	2021
Tronçonneuse Sthil elec 180 C	Bon	2000
Kubota BX 2350	Bon	2015
Kubota BX 2350	Bon	2016
John Deere 5090 M	Bon	2014
John Deere 6820	Bon	2005
Valtra N104 location	Bon	2017
Kubota M95 GX5 IV	Neuf	2020
Epareuse Noremat N 114EH5	Bon	2017
Cribleuse camicas t170	Neuve	2020
Remorque forestière Primero	Moyen	2009
Remorque engin Satellite	Mauvais	1994
Remorque engin Ilder	Neuf	2021
Remorque agricole Gourdon		2011
Rototondeur Noremat experia	Neuf	2019
Broyeur forestier SEPPY	Bon	2011
Landaie forestière FC 200	Neuf	2018
Balais tracté Rabaud	Bon	2009
Kangoo	Bon	2005
Camion Benne Renault Maxity	Bon	2010
Camion Benne Renault Master	Moyen	2005
Toyota Dyna	Bon	2011
Camion nacelle Maxity 20m	Neuf	2018
Broyeur Saelen 50 cv vipère	Bon	2012
Chargeur à chenilles BOBCAT	Bon	2008

ÉQUIPE CIMETIÈRE		
Nom du matériel	État	Année
Souffleur Pellenc	Bon	2014
Batterie Pellenc ULB 1100	Bon	2014
Batterie Pellenc ULB 1200	Neuf	2020
Taille haie Helion compact 2	Bon	2015
Bineuse-sarcluse Cultivion	Neuf	2019
Débroussailleuse Excelion 2000	Neuf	2020
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2021
Harnais débroussailleuse Sthil	1 unité	
Désherbeur Berthoud elec 12v	Bon	2011
Désherbeur Berthoud elec 12v	Bon	2013
Goupil électrique	Bon	2015
Golfette	Bon	2016
Brouette Blanchard 100 litres	Bon	2012

ÉQUIPE PROPRETÉ CAZAUX		
Nom du matériel	État	Année
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2016
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2017
Souffleur Sthil BR 550	Neuf	2021
Débroussailleuse Sthil FS 410	Moyen	2013
Débroussailleuse Sthil FS 410	Moyen	2013
Débroussailleuse Sthil FS 410	Moyen	2013
Débroussailleuse Sthil FS 410	Moyen	2013
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2019
Harnais débroussailleuse Sthil	5 dont 2 en mauvais état	
Taille haie Sthil HS81R 600	Bon	2007
Taille haie sur perche Husqvarna 325 HE	Neuf	2019
Tondeuse Honda HRH536	Mauvais	2003
Tondeuse Honda HRH 563 HXE	Bon	2012
Tronçonneuse Sthil MS 201T	Bon	2013
Tronçonneuse Sthil MS 261	Bon	2013
Élagueuse HT 103	Bon	2017
Motopompe Honda GXH50	Bon	2016
Tracteur John-Deere X 495	Mauvais	2005
Tracteur Ramones	Bon	2013
Tracteur Massey Ferguson	Bon	2017
Kubota 20T ST371	Neuf	2020
Epandeur Majar 340	Neuf	2017
Broyeur Agrimaster KN 150	Moyen	2017
Compresseur ABAC	Bon	2009
Machine robot peinture stade	Neuf	2021
Brouette Blanchard 100 litres	Bon	2007
Camion Master	Neuf	2020
Camion multibenne Maxity	Neuf	2020
Camionnette Renault Kangoo	Bon	2011
Camionnette Peugeot Partner	Moyen	2000

ÉQUIPE PROPRETÉ LA TESTE DE BUCH		
Nom du matériel	État	Année
Souffleur Sthil BR 550	Bon	?
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2013
Souffleur Sthil BR 550	Neuf	2021
Souffleur Sthil BR 550	Neuf	2021
Souffleur Pellenc	Mauvais	2014
Souffleur Pellenc airion 3	Neuf	2019
Souffleur Pellenc airion 3	Neuf	2018
Souffleur Pellenc airion 3	Neuf	2019
Souffleur Pellenc airion 3	Neuf	2020
Souffleur Pellenc airion 3	Neuf	2020
Souffleur Pellenc airion 3	Neuf	2020
Batterie Pellenc ULB 1100	Mauvais	2013
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2019
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2019
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2019
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2020
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2020
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2020
Batterie Pellenc Ulib 1200	Neuf	2020
Débroussailleuse Sthil FS 400	Moyen	
Débroussailleuse Sthil FS 400	Moyen	
Débroussailleuse Sthil FS 410	Bon	2016
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2019
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2020
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2021
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2021
Débroussailleuse Sthil FS 410	Neuf	2021
Harnais débroussailleuse Sthil	5 unités	
Aspiratrice mMrgnieux VO5A20	Bon	2010
Nettoyeur HP Sthil RB 402+	Bon	2016
Nettoyeur HP LAVOR	Neuf	2020
Aspirateur Karcher	Neuf	2020
Visseuse compact	Neuf	2020
Désherbeuse KOPPL	Bon	2013
Brosse de désherbage OPPL	Bon	2013
Désherbeur de calcaire KOPPL	Bon	2013
Meuleuse angle batterie 125	Neuf	2020
Camionnette Berlingo	Moyen	
Dacia Logan Pick up	Moyen	2011
Dacia Logan Pick up	Bon	2011
Elec Goupil	Bon	2011
Elec Goupil	Neuf	2021
Elec Goupil	Neuf	2021
Victoria Gladiator	Bon	2016
Camion Benne Renault Master	Moyen	2008
Camion Benne Renault Master	Neuf	2019
Multibenne Nissan NT 400	Neuf	2018
Multibenne Renault Trucks PL	Neuf	2018
Balayeuse location Ravo 5	Neuf	2022
Balayeuse location Citycat 5006	Neuf	2019
Balayeuse location PL	Bon	2015
Laveuse Cemar	Bon	2017
Mini pelle location	Neuf	2019

ÉQUIPE PROPRETÉ PYLA		
Nom du matériel	État	Année
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2011
Souffleur Sthil BR 550	Moyen	2008
Souffleur Sthil BR 400	Mauvais	1997
Souffleur Sthil BR 600	Bon	2015
Souffleur Sthil BR 550	Bon	2016
Souffleur Sthil BR 700	Neuf	2019
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2008
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2008
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2008
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2010
Débroussailleuse Sthil FS 400	Bon	2010
Harnais débroussailleuse Sthil	4 unités	
Taille haie Sthil HS 82 R 600	Neuf	2020
Tronçonneuse Sthil MS200T	Moyen	2008
Tronçonneuse Sthil MS280T	Bon	2008
Élagueuse Sthil HT 101	Bon	2012
Nettoyeur HP Stihl RE163plus	Bon	2012
Compresseur ABAC	Bon	2005
Aspirateur Sthil SE 122	Bon	2013
Scie sauteuse Bosch	Bon	2008
Ponceuse Bosch	Bon	2008
Visseuse Bosch	Bon	2016
Meuleuse Bosch	Bon	2008
Meuleuse angle batterie 125	Neuf	2020
Tracteur Iséki TG 5390 FHR	Bon	2009
Broyeur Agrimaster KN 150	Moyen	2017
Camion Benne Renault Master	Moyen	2008
Camion Benne Renault Master	Bon	2019
4x4 Ford	Neuf	2021
Remorque Satellite	Bon	2005

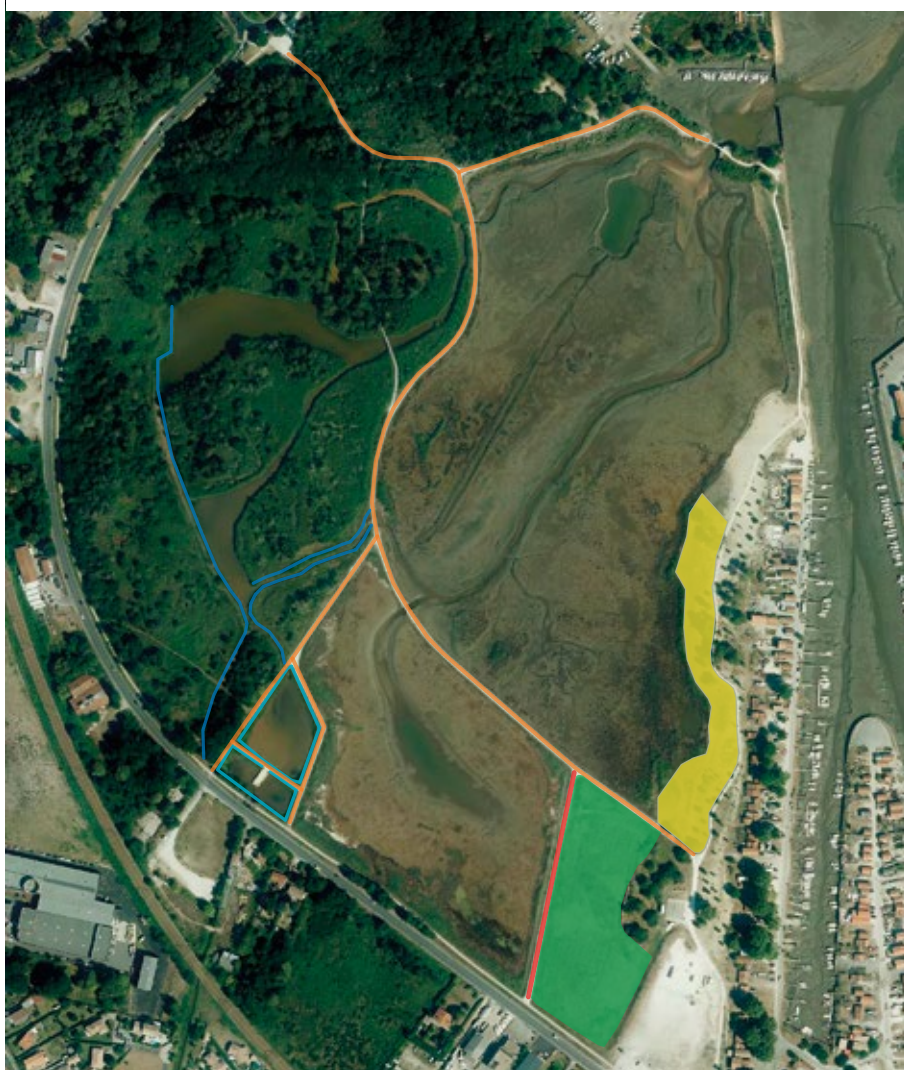
LISTE DES SITES ARROSÉS EN 2021

Secteur	Secteur	Secteur
LA TESTE DE BUCH	PYLA SUR MER	CAZAUX
PTM Vulcain	Mairie Pyla + arrosage	R-P Cazaux
R-P Saldou	Mairie Pyla côté	Cimetière de Cazaux
R-P Binghamton	Club de Bridge	Pont de Cazaux
R-P Peugeot	Jardin Corniche	Mairie de Cazaux
R-P Cabane Tchanquée	R- P Figuier	Parking école
Jardin Mairie + brume	Jardin Rothschild	Place du Marché
Jardin P Carneau	Jardin de l'Hermitage	
Place Montaigne	Sémaphore	
Jardin de la Gare	Jardin des bécasses	
Place Thiers	R- P de Biscarosse	
R- P des Pêcheurs	Place D. Meller (gauche)	
Place Jean Hameau statue	Place D. Meller + robinet + WC	
R6P Bondon	École Gaume	
Parc Jean Hameau	R- P Saint Thomas	
R- P du Baou	R-P Sylva	
Place Jean Hameau	R- P de Tassigny	
R-P Quincarneau	Tassigny	
Place JH Olympiades		
Jardin de l'Église		
R- P du Port		
R- P Général Leclerc		
R- P des Maraîchers		
Jardin Pierre Loti		
Bande central Bondon		
R-P Lidl		
R-P Camica		
Parking Ichard transfo		
J. Ichard sud Daison		
Jardin Castelnau		
Parc Ragot		
Square Droué		
Av de Bisserié + WC		
R-P Dantin		
Collège		
Ecole Alexis Fleury + ppe		
R-P Mapouchet		
R-P Curpipe		
R- P du Piquey P. Océan		
Jardin des Cordiers		
R-P Clair Bois		
P- P F. de Candale		
R-P Verdun		
Jardin Sentuc		
Ecole Victor Hugo		

ENTRETIEN DES PRÉS SALÉS

Entretien des Prés Salés Ouest

- Fauche sur 1 mètre de large de chaque côté (période: du 15 juillet au 15 mars)
- Fauche sur 1 à 2 mètres de large le long de la craste (période: fauche tardive)
- Pas de fauche sur les berges des bassins de lagunage sauf circonstances exceptionnelles
- Fauche sur 3 mètres de large de chaque côté (période: 1^{re} quinzaine de juillet)
- Fauche limitée à la pelouse exclusivement (période: fauche tardive)
- Fauche annuelle avec export de la prairie (période: 1^{re} quinzaine de juillet)



Entretien du site des Prés Salés Est



EXEMPLES DE FICHES TECHNIQUES SITES



Palette paysagère	
Pelouse semée	
Prairie naturelle	
Haies plantées	
Haies naturelles	
Arbres	
Arbres d'ornements	
Arbustes	
Végétaux à intérêt floristique/faunistique	
Vivaces	
Annuelles	
Bisannuelles	

Caractéristiques :

Protection et patrimoine : prairie, noue

Code gestion différenciée : **CODE 2 : ESPACE DE TRANSITION**

Mobilier urbain : RAS

Estimation surface placette : 4112 m²

Usages : usage fonctionnel et de promenade, usage de parking aux abords.

Fréquentation : fréquenté

Description : placettes de type prairie avec présence d'une noue.

Arrosage :

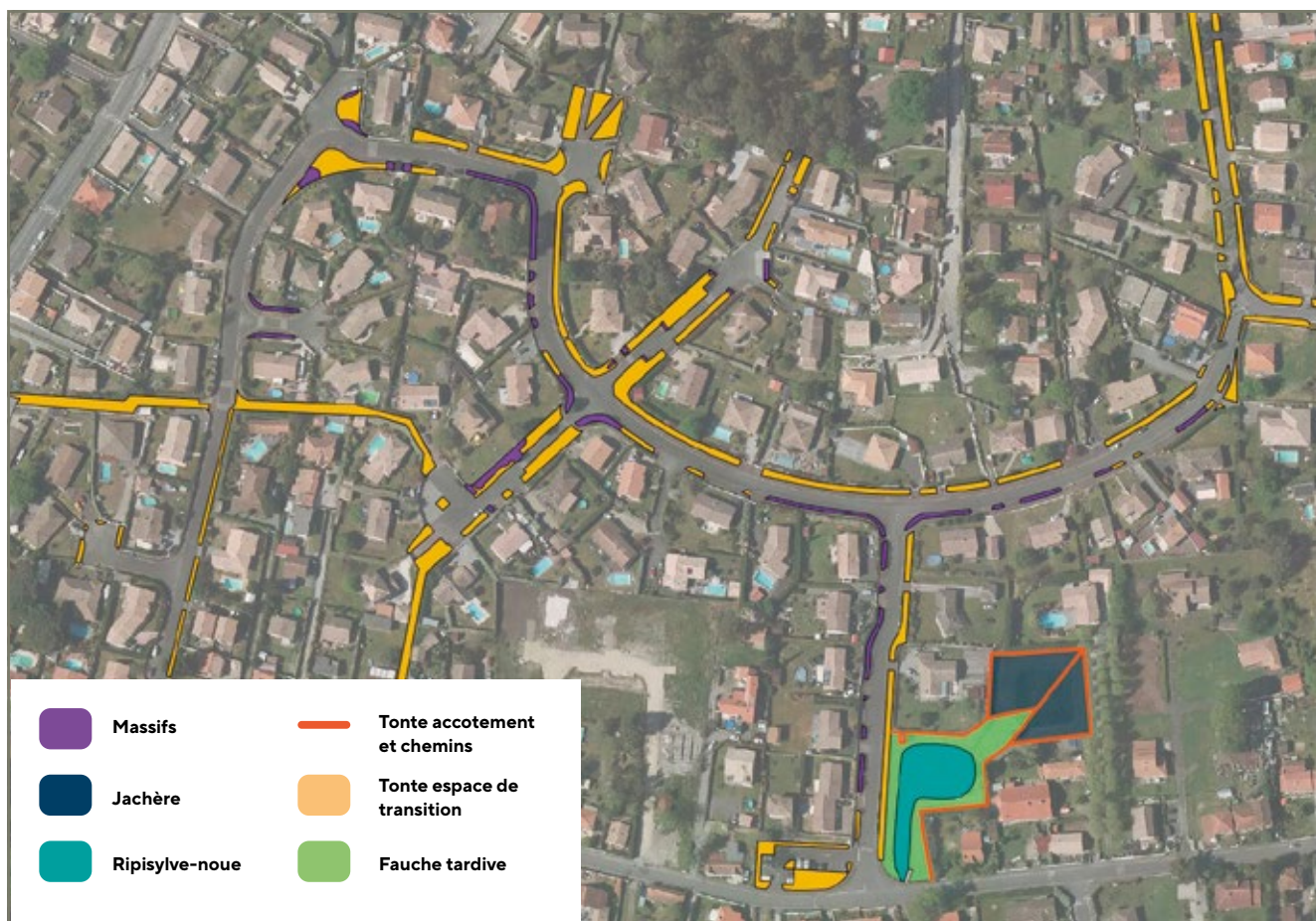


PLANNIFICATION ANNUELLE

	FRÉQUENCE											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
	PLACETTE											
Tonte différenciée le long des chemins et habitations				1	1	1	1		1	1		
Désherbage mécanique / finitions					1		1			1		
Fauche tardive placette	1											
Noüe	Fauchage de l'intérieur de la noue 1 fois par an											
Jachère	Ne pas faucher en septembre la première année, à réévaluer la deuxième année, laisser une année de développement											
	ACCOTEMENTS											
Tonte sur accotements				1	1	1	1		1	1		
Désherbage mécanique / finitions					1		1			1		
Ramassage des feuilles (pour la sécurité sur les routes)	1								1	1	1	1
	ARBRES											
Élagage et abattage (sécurité et suivant les besoins)										Selon les besoins		

LÉGENDE ENTRETIEN

-  **Tonte bord d'habitation et chemin sur placette sur environ 2 m de large** (tonte 6x par an ; finition 1x sur 2)
-  **Tonte espace de transition** (tonte 6x à 10x par an suivant la zone ; finition 1x sur 2)
-  **Tonte régulière toutes les 1 à 3 semaines selon les zones**
-  **Fauche tardive 1x par an en septembre/octobre**
-  **Jachère zone laissée sans fauche année 1** (à réévaluer tous les ans avec rotation de la zone l'année suivante)
-  **Ripisylve-noue** (intérieur noue 1x fauche par an)
-  **Massifs 1x par semaine à 1x par mois**



© **SIBA** 2022

RÉALISATION GRAPHIQUE : KYMZO.DESIGN

